
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Deuxième séance – Mardi 8 juin 2004, à 20 h 30

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *MM. Sébastien Bertrand, Alain Fischer, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, M. Eric Ischi, M^{me} Liliane Johner* et *M. Pierre Losio*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 mai 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 juin et mercredi 9 juin 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons reçu la motion urgente M-472 de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, MM. Alain Dupraz et Jacques Mino intitulée: «Pour la poursuite d'une politique globale concernant les drogues légales et illégales», et la résolution urgente R-72 de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud et M^{me} Alexandra Rys intitulée: «Pas de quartier pour l'insécurité (drogue)!» Je propose de soumettre ces urgences à votre vote après les questions orales et, le cas échéant, de discuter ces objets immédiatement.

3. Fixation des jours et heures des séances.

Le président. Le bureau vous propose de maintenir nos séances plénières les mardis et mercredis à 17 h et 20 h 30.

4. Questions orales.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Ferrazino, qui n'est malheureusement pas là en ce moment. Elle concerne les plantages.

Il y a quelques mois, le Conseil municipal a voté la motion M-352 demandant l'encouragement des plantages, c'est-à-dire la mise à la disposition des habitants – avec un minimum d'infrastructures, soit un robinet et une clôture – des petits jardins devant les immeubles pour pouvoir cultiver quelques légumes et des fleurs. Ce n'est pas encore l'heure du bilan, mais d'autres collectivités vont de l'avant, notamment le Canton et ses fondations immobilières qui ont été saisies du même texte.

Les fondations immobilières ont déposé une demande d'autorisation de construire à l'avenue Henri-Golay. Entendons-nous bien, il s'agit de la pose d'un robinet et d'une clôture. La Ville a été sollicitée pour donner un préavis sur cet aménagement. Au lieu d'applaudir des deux mains – ce qu'on aurait pu attendre de sa part – la Ville a d'abord demandé un premier délai pour examiner la proposition, puis un deuxième et, enfin, aujourd'hui, elle a donné un préavis favorable, mais tellement alambiqué que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a cru comprendre qu'il était défavorable, alors que c'est le contraire. Donc, voilà quatre mois que cette demande d'autorisation de construire a été déposée et qu'elle n'est toujours pas en force.

Je voudrais savoir si c'est ainsi que le Conseil administratif et la Ville comptent répondre à la motion qui demandait le développement de ces plantages, de ces petits jardins, pour les habitants et s'ils comptent, à l'avenir, continuer à mettre les bâtons dans les roues des autres collectivités qui vont de l'avant avec projets.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Ma question, qui concerne l'utilisation du domaine public, s'adresse à M. le conseiller administratif André Hediger. Comme vous le savez, les commerçants, et particulièrement les restaurateurs, font, au début de chaque année, une demande d'utilisation du domaine public pour l'installation de leurs terrasses, autorisation délivrée par le Service des agents de ville et du domaine public pour une période qui s'étend du 1^{er} mars au 31 octobre. A la suite de différents travaux d'aménagement urbain – et je prends pour exemple la place du Molard et d'autres endroits où se déroulent les travaux du nouveau tram – plusieurs commerçants n'ont pas encore pu sortir leur terrasse.

Je voudrais que M. Hediger nous assure que ses services seront d'accord de considérer une diminution de la taxe, dès lors que ces commerçants auront formulé une demande pour qu'elle soit calculée au prorata de la période durant laquelle ils auront effectivement pu installer leur terrasse.

M. André Hediger, conseiller administratif. Monsieur Hatt-Arnold, je peux vous rassurer. Comme j'en ai informé les cafetiers et restaurateurs à qui nous avons délivré des autorisations, qui ont payé la taxe et qui m'ont interpellé en raison des travaux, le nombre de mois de chantier sera déduit de la taxe. En effet, il est facile, pour le Service des agents de ville et du domaine public, d'exercer un contrôle à partir du moment où des demandes de chantier ont été déposées.

M. Georges Queloz (L). Je me suis laissé dire, de source sûre, que le Conseil administratif n'entendait pas participer aux festivités du cinquantième anniver-

saire du Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN), sous prétexte qu'il n'est pas sur le territoire de notre commune et, surtout, qu'il travaille dans le domaine du nucléaire. Je voudrais tout de même rappeler au Conseil municipal et au Conseil administratif que les recherches importantes réalisées au CERN concernent notamment la médecine nucléaire et l'internet – si nous pouvons surfer sur la toile, c'est bien grâce aux travaux du CERN! Sur le plan économique, tout cela représente un apport important. Ma question s'adresse au Conseil administratif: après le Salon de l'automobile, veut-on désormais avoir une attitude identique à l'égard du CERN, ce qui m'inquiéterait beaucoup?

M. Pierre Muller, maire. Monsieur le conseiller municipal, le Conseil administratif a déjà rédigé une préface au livre édité pour le cinquantième anniversaire du CERN et, personnellement, je me rendrai, au nom du Conseil administratif, à toutes les fêtes qui seront organisées à l'occasion de cet événement, au cours du mois d'octobre 2004.

M. Eric Fourcade (UDC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Ferrazino. J'aimerais savoir s'il serait possible de déplacer le point de récupération du verre situé entre l'avenue Peschier et l'avenue Dumas, qui occupe deux places de parc. Serait-il possible de le mettre sur la pelouse ou à l'angle?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'allais dire à M. Fourcade que j'examinerais avec attention toute proposition raisonnable qu'il pourrait nous formuler. Celle que j'ai entendue n'avait pas forcément le mérite d'être très raisonnable, puisque vous nous dites que l'on pourrait mettre ces conteneurs dans des parcs. Vous savez que les parcs sont suffisamment précieux pour être préservés. Si, maintenant, vous avez d'autres emplacements à nous proposer en lieu et place de ceux que nous avons trouvés, c'est avec grand intérêt que nous les examinerons.

M. Pierre Maudet (R). Ma question s'adresse, j'imagine, au magistrat en charge du département des sports et de la sécurité. J'ai lu dans la *Tribune de Genève* – mais, comme vous le savez, ce qui est écrit dans ce journal est parfois sujet à caution – que la Ville de Genève s'apprêtait à subventionner une régate pour petits bateaux dans la région de Verbier. J'aimerais savoir selon quels critères la Ville a décidé de subventionner cette manifestation et si cela correspond réellement aux objectifs de la Ville de Genève en matière de promotion du sport. Je crois que l'information a été relayée par la Télévision suisse romande, mais,

n'ayant pas de téléviseur, je n'ai pas pu voir ce reportage. Je voudrais donc savoir dans quelle mesure la Ville de Genève va soutenir cette manifestation et pour quels motifs.

M. Pierre Muller, maire. Monsieur Maudet, je ne réponds pas au nom et pour le compte de M. Hediger, mais au nom du département des finances et de la promotion de Genève. Je m'attendais à cette question, mais, très franchement, je ne pensais pas qu'elle viendrait du côté radical. Mais enfin, bon...

Une voix. Vous êtes naïf!

M. Pierre Muller, maire. Je suis content que vous l'ayez posée, Monsieur, car cela me permet de revenir sur l'émission «Mise au point» où il y a eu un petit intermède sur cette régata. Dans le cadre de la promotion de Genève, nous nous occupons du suivi d'«Alinghi» avec le Conseil d'Etat et la Société nautique de Genève. Ainsi, une régata sportive placée sous les auspices de la Société nautique de Genève sera organisée, en effet, au lac des Vaux, à Verbier. C'est mon département qui s'occupe de cela. Je crois que la réponse est claire et nette. Si vous avez d'autres questions à ce sujet, Monsieur Maudet, j'y répondrai volontiers en aparté.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Ma question concerne un événement qui s'est passé le 25 mai 2004, lors de la Fête des voisins. Ce jour-là, vers 18 h 45 et pendant deux heures, des cars de police bien remplis ont parcouru sans discontinuer le boulevard de la Tour, les agents allant même jusqu'à contrôler l'identité de personnes venues là pour partager un verre et un moment avec les habitants du lieu. Je dois dire que la situation était assez surréaliste. Les habitants, qui avaient donc installé des tables sur le trottoir ainsi que sur la place au bout du boulevard de la Tour, étaient cernés et surveillés comme de véritables criminels. Ma question est la suivante: qui a commandité une telle action, dans quel but et pour protéger quoi? Pour ma part, je réponds: pour protéger le sacro-saint trafic de 19 h. Mais il existe peut-être une autre réponse...

M. André Hediger, conseiller administratif. Madame, ce n'est pas le Conseil administratif qui a demandé ces interventions; c'est une intervention de police, selon mes informations. En effet, il ne s'agissait en aucun cas d'agents de ville, on m'a signalé la présence, ce soir-là, de cars avec des gendarmes et de voi-

tures de police. Donc, la Ville de Genève n'est pour rien dans cette action policière au squat Rhino, boulevard de la Tour.

Le président. Vous voulez répliquer, Madame Thiévent?

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je pensais bien que cela ne venait pas du Conseil administratif de la Ville, mais pouvez-vous savoir qui a ordonné cette intervention? Sinon, dois-je aller chercher moi-même les informations?

M. André Hediger, conseiller administratif. Madame, je vous ai dit que je ne le savais pas...

M. Didier Bonny (DC). Tout d'abord, Monsieur le président, j'espère que vous n'avez pas oublié le point 8 de notre ordre du jour – élection d'un membre du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative – parce que nous sommes passés allégrement dessus...

Le président. Monsieur Bonny, nous ne l'avons pas oublié, mais du moment qu'il y avait encore peu de gens dans la salle, nous avons préféré reporter ce point après les questions orales.

M. Didier Bonny. Monsieur le président, j'étais sûr que vous alliez avoir une bonne réponse à ma question; cela prouve que nous avons bien fait de vous élire lors de notre séance de 17 h!

Maintenant, je vais poser ma question au Conseil administratif, plus particulièrement à M. Muller. J'aimerais savoir s'il y a des problèmes au sein du département des finances pour le versement des subventions aux associations. J'ai eu plusieurs demandes d'associations inquiètes de ne pas avoir reçu leur subvention, vitale pour elles, surtout quand il y a des salaires à payer. Franchement, pour certaines associations, cela devient dramatique.

M. Pierre Muller, maire. Je vous remercie de poser cette question. Dès demain matin, je vais investiguer et je tâcherai de vous donner une réponse circonstanciée à la séance de 17 h. Vous n'êtes malheureusement pas le seul à me

Questions orales

signaler ce problème; je ne sais pas où cela coince, mais il y a, c'est vrai, un peu de retard dans les paiements. De toute façon, vous aurez une réponse demain.

M. Roman Juon (S). Je me place sous votre bienveillante protection, Monsieur le président, car je souhaite de votre part une attention toute particulière...

Le président. Vous l'avez, Monsieur Juon.

M. Roman Juon. ...pour éviter que l'ancien maire, M. Ferrazino, me ridiculise comme la dernière fois que j'ai parlé de toilettes publiques. J'ai été interpellé par un citoyen – qui attend ici même la réponse à la tribune du public – à propos du marché des quatre saisons du week-end dernier, sur le quai Wilson en particulier, où il y a un manque évident de toilettes publiques, même provisoires, pour les touristes comme pour nos propres citoyens. J'étais déjà intervenu il y a une année ou deux et M. Ferrazino a ordonné de nouvelles installations. J'interviens ce soir dans le même sens, puisque la saison touristique a déjà commencé, pour que l'on fasse cet effort dans les meilleurs délais.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris, mais je résumerai votre question, Monsieur Juon, en disant: quand est-ce qu'il y aura davantage de toilettes sur le domaine public? C'est cela? Eh bien, je réponds: très prochainement, puisque, la semaine dernière, le Conseil administratif a adopté la proposition PR-343 d'ouverture de crédit, qui sera soumise à votre Conseil municipal vraisemblablement lors de sa séance du 21 juin. Parallèlement, nous avons fait un effort en louant un certain nombre de toilettes – c'était bien l'objet de votre question, Monsieur Juon? – que nous placerons sur le domaine public, tout particulièrement durant les beaux jours, c'est-à-dire dès maintenant. Nous disposerons ces toilettes publiques autour de la rade, non seulement sur le site fréquenté lors des marchés des quatre saisons, au quai Wilson, mais ailleurs également, comme nous l'avons fait récemment à la plaine de Plainpalais – vous l'avez peut-être vu – et nous continuerons ainsi en fonction des budgets que vous nous allouerez généreusement. Ces toilettes sont payantes. Est-ce cela votre problème? (*Remarque.*) En effet, ce système-là, qui nécessite une petite pièce, sauf erreur de 50 centimes, a été privilégié, Monsieur Juon, pour prévenir les déprédations. C'était d'ailleurs une demande formulée lors de l'examen des divers édicules qui nous ont été proposés. C'est le choix qui a été retenu, mais une pièce de 50 centimes n'est pas une somme disproportionnée, compte tenu de ce qui est offert.

M. Lionel Ricou (DC). Ma question s'adresse au responsable des places de jeu, le conseiller administratif Manuel Tornare. Sur les places de jeu, on trouve différentes sortes de balançoires, certaines avec des pneus et d'autres avec des sièges. Or ces sièges sont suspendus par des chaînes qui ont, comme leur nom l'indique, des chaînons. Il s'avère que ces chaînons sont assez larges, ce qui fait que les petits enfants jusqu'à 2 ou 3 ans qui s'agrippent à la balançoire risquent de laisser leurs doigts y pénétrer.

C'est à la suite d'une expérience personnelle où il m'a fallu dix minutes pour retirer les doigts d'un bambin pris dans ces chaînons que je vous pose la question suivante. Dans certaines communes, les chaînes sont protégées par un manchon en plastique et j'aimerais savoir si la Ville de Genève a l'intention d'introduire ce type de manchon transparent.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, vous savez que j'ai déjà fait voter ici des sommes pour que les places de jeu soient conformes aux normes européennes en matière de sécurité. Nous allons encore demander des crédits supplémentaires au Conseil municipal, sans vouloir pour autant tomber dans l'obsession de la sécurité, car il est clair que ces normes sont parfois extrêmement draconiennes et peu de villes en Europe les suivent. Toutefois, vous avez raison, certaines places de jeu sont considérées comme relativement dangereuses, voire très dangereuses.

Demain matin, je demanderai plus de précisions à propos de l'exemple que vous avez cité et je vous donnerai une réponse à la séance de 17 h.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Ma question s'adresse au magistrat Christian Ferrazino. J'ai lu, dans la *Feuille d'avis officielle* du 7 mai 2004, qu'il était question de supprimer le bassin qui se trouve devant la coquille du Théâtre de Verdure. J'aurais aimé comprendre les raisons qui ont présidé à cette décision et savoir s'il s'agit d'une suppression définitive dudit bassin ou simplement d'un agrandissement de la scène qui est devant la coquille, ou encore d'une augmentation du nombre de places destinées au public.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Madame, je vais vous lire la réponse que je vous ai transmise l'autre jour, puisque vous m'aviez posé la même question. Il s'agit donc d'une demande du département des affaires culturelles et le bassin, qui est en fait l'ancienne fosse de l'orchestre du théâtre qui se trouvait en ce lieu, a été transformé dans les années 1970. En mai 2003, la Voirie,

le Service des espaces verts et de l'environnement et le département des affaires culturelles se sont rencontrés sur place pour résoudre les problèmes liés à ce bassin; les mauvais fonctionnements de cette installation nécessitaient d'importants travaux pour son recyclage et, surtout, pour des questions de sécurisation selon les critères que vous connaissez du Bureau suisse de prévention des accidents, ainsi que pour répondre à la demande du département des affaires culturelles de disposer d'une aire de sécurité devant la scène pour assurer le bon déroulement de ces concerts. Tous ces éléments sont à l'origine du fait que nous avons procédé à la démolition de ce bassin. Je précise que, bien entendu, les différents services que j'ai cités n'avaient pas d'objection à cette démarche et que nous avons également consulté la Conservation du patrimoine architectural.

Voilà, Madame, j'espère vous avoir répondu cette fois-ci de manière exhaustive.

M. Jean-Louis Fazio (S). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai été interpellé par plusieurs habitants de la rue de Lausanne, qui m'ont demandé quand les arbres qui doivent encore être plantés dans cette rue allaient l'être, vu qu'il existe des emplacements où des plaques de béton ont été disposées. Ces habitants se demandent si on va vraiment planter d'autres arbres.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Quand nous allons planter, vous devriez le savoir, Monsieur Fazio. Comme je l'ai déjà dit à la commission sociale et de la jeunesse, on ne peut planter des arbres qu'au printemps ou en automne; si on les plante maintenant, ils ne tiendront pas. Tous ceux qui ont un jardin le savent.

M. Jacques Mino (AdG/SI). C'est une question que j'adresse à M. Ferrazino. Il est bien introduit auprès des Transports publics genevois (TPG) et il aura peut-être une réponse... (*Brouhaha.*) Que se passe-t-il?

Le président. C'est l'arboriculture, Monsieur Mino, qui pose des problèmes. Mais continuez!

M. Jacques Mino. L'autre jour, à un feu rouge de la rue de la Terrassière, je suis sagement à l'arrêt sur mon vélo et que vois-je passer devant mes yeux?

Quelque chose d'invraisemblable: un joli vieux tram bleu! Qui tirait quoi? Une voiture, qui faisait de la pub pour l'écomobilité... J'aimerais juste savoir si, dans le cadre des TPG, cela fait partie de notre politique et de celle du Canton.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je réponds à M. Mino, puisque je suis le délégué du Conseil administratif auprès du conseil d'administration des TPG. Je m'étonne de ce que vous dites, Monsieur, tout comme mes collègues du Conseil administratif, sachant que les TPG essaient de développer, non sans difficulté, une politique des transports qui aille dans le sens d'une réduction des charges du trafic individuel. Comme vous le savez, l'Etat a souscrit à cette démarche puisque, pour l'année 2004, il a augmenté son effort financier de 10 millions par rapport à l'effort de 2003, qui n'était d'ailleurs lui-même pas négligeable, car il se montait déjà à plus de 120 millions. C'est dire qu'il faudrait que cet argent soit investi de la manière la plus opportune possible et je me ferai fort, lors du prochain conseil d'administration des TPG, qui aura lieu le 21 juin 2004, de transmettre votre question. Je vous apporterai ensuite la réponse.

M. Roberto Brogginì (Ve). Ma question concerne la place Grenus. Suite à la motion M-344 votée par ce Conseil municipal, il avait été dit que des bancs seraient installés sur le pourtour de cette place très fréquentée, notamment par des personnes qui y pique-niquent à midi. Il y a donc maintenant une année qu'on nous a promis des bancs et nous les attendons toujours. Quand avez-vous l'intention de les installer?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Contrairement aux arbres, les bancs peuvent être installés à n'importe quelle saison! (*Rires.*) Donc, nous allons interpellier les services pour savoir où ils en sont dans leur calendrier, et je vous transmettrai la date d'intervention, Monsieur Brogginì.

M. Olivier Coste (S). Ma question s'adresse à M. Tornare, elle concerne les préaux scolaires et leur complément que sont les places de jeu.

Avec les beaux jours reviennent les envahisseurs, que ce soit les jeunes du quartier ou les parents qui viennent attendre leur progéniture dans les préaux scolaires, avec parfois trois quarts d'heure d'avance. Pourrait-on envisager des panneaux qui indiquent plus clairement que les préaux d'école sont prioritairement réservés aux écoliers et aux enseignants qui veulent organiser des activités sportives à l'extérieur? Il faut parfois faire prendre conscience aux mamans de tout

jeunes enfants que le choc d'un ballon de basket sur la tête de leur petit chéri pourrait lui infliger des dommages fort handicapants pour son développement ultérieur. Je pense qu'une clarté de l'information dans ce sens serait la bienvenue.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

5. Election d'un membre du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative (Statuts de la fondation, art. 9.1.3) (RCM, art. 131, lettre A).

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous prie de nous donner les noms des candidats.

M. Didier Bonny (DC). Il est inhabituel que quelqu'un présente lui-même sa candidature à un poste devant le Conseil municipal, mais il se trouve que notre chef de groupe, pour des raisons personnelles, a dû s'absenter. Comme le dit l'adage, on n'est parfois jamais mieux servi que par soi-même, aussi je vous informe que je me représente au conseil de la Fondation pour l'expression associative. Vous vous souvenez sans doute qu'au mois de janvier 2003 – la Maison des associations était alors en pleine tourmente – j'avais remplacé un autre représentant du Conseil municipal en cours de mandat. Depuis lors, la situation s'est très nettement améliorée et elle peut même être aujourd'hui qualifiée de très bonne. Nous avons eu l'occasion, avec le bureau de la Maison des associations, de faire le tour de quasiment tous les partis politiques représentés dans ce Conseil municipal. Nous devons encore en rencontrer deux et nous attendons leurs propositions pour un rendez-vous. Compte tenu de la bonne situation de la Maison des associations, je souhaite m'investir deux années supplémentaires au sein du conseil de la Fondation pour l'expression associative.

Le président. Mesdames et Messieurs, il n'y a visiblement pas d'autre candidature. Je vous propose donc d'élire M. Bonny à main levée.

M. Didier Bonny est élu à l'unanimité. (Applaudissements.)

6. Clause d'urgence sur la motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, MM. Alain Dupraz et Jacques Mino: «Pour la poursuite d'une politique globale concernant les drogues légales et illégales» (M-472)¹.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je vais simplement dire quelques mots au sujet de l'urgence. Dix-neuf élus habitant les Eaux-Vives, aussi bien conseillères et conseillers municipaux que députées et députés, ou encore membres de l'exécutif de la Ville et du Canton, ont reçu, le 5 mai 2004, une pétition émanant de l'Association des parents d'élèves du quartier des Eaux-Vives (APEEV), dont le titre est «Trafic de drogue dans le quartier des Eaux-Vives». Cette pétition soulève un certain nombre de problèmes, semble-t-il assez sérieux, que rencontrerait une partie du quartier ces derniers temps. Alors, si nous demandons l'urgence ce soir, c'est qu'il nous semble important que ces habitants et ces habitantes soient écoutés et que nous leur apportions une réponse avant l'été, puisque, durant cette saison, les gens sont plus nombreux dans la rue, les soirées étant plus longues. Il nous paraît donc important d'en débattre avant de nous quitter pour la pause estivale. C'est pour cette raison que nous avons demandé l'urgence ce soir.

M. Pierre Maudet (R). Pour notre part, groupe radical, nous voterons l'urgence, comme nous demandons également l'urgence pour la résolution R-72, qui procède des mêmes motifs que ceux qui viennent d'être évoqués par M^{me} Keller Lopez. Nous pensons que ce débat mérite d'avoir lieu tout de suite, qu'il se fasse à travers nos considérants ou ceux de la gauche, et nous ne doutons pas que, par esprit de réciprocité, l'Alternative soutiendra également la clause d'urgence dont nous avons nanti notre propre texte, la résolution R-72.

M. Roberto Broggin (Ve). Nous accepterons l'urgence de ces objets qui nous sont présentés, la motion M-472 et la résolution R-72. Effectivement, nous avons pu constater un éclatement et une dispersion de la scène de la drogue après les actions de la police autour de la gare de Cornavin. Habitant près de la gare, nous avons pu observer le changement de situation. D'autres quartiers que les Eaux-Vives sont désormais concernés. C'est donc un problème de fond. C'est là toute la problématique du maintien de certaines drogues dans un statut d'illégalité, comme nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre à diverses reprises dans cette enceinte. L'illégalité, nous le savons, n'est pas la meilleure des solutions, la répression non plus, et c'est pour cela que nous demandons une discussion sur ces objets ce soir, avant l'été.

¹ Annoncée, 30.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Nous avons, à plusieurs reprises, été saisis d'urgences pour lesquelles nous pensions que les conditions n'étaient pas remplies. Mais, aujourd'hui, nous sommes saisis d'un véritable problème et il est absolument urgent que nous puissions discuter de ce sujet. Le groupe libéral votera donc également l'urgence de la motion M-472.

M. Alain Dupraz (T). Notre groupe votera évidemment l'urgence de la motion M-472 de l'Alternative. Par contre, nous refuserons l'urgence de la résolution R-72 de M. Maudet, qui se limite à un seul quartier de notre ville. Je crois que c'est plutôt électoraliste de votre part, Monsieur Maudet, ou que vous avez des copains là-bas, je ne sais pas, mais notre motion est beaucoup plus générale et elle mérite vraiment d'être étudiée, parce qu'elle est préférable à votre résolution.

M. Frédy Savioz (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe UDC votera également l'urgence de la motion M-472, les problèmes soulevés nous préoccupant également.

M. Guillaume Barazzone (DC). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra l'urgence de la motion M-472. Je voudrais aussi dire ceci à M. Dupraz: qui veut le plus veut le moins, donc nous soutiendrons aussi la résolution R-72.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Nous voterons la clause d'urgence de la motion M-472 et de la résolution R-72, afin d'en débattre et de leur faire un sort ce soir, par leur acceptation ou leur refus.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion M-472 est acceptée à l'unanimité (63 oui).

7. Motion de M^{mes} Virginie Keller López, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, MM. Alain Dupraz et Jacques Mino: «Pour la poursuite d'une politique globale concernant les drogues légales et illégales» (M-472)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, pour des raisons économiques, culturelles et historiques, certaines drogues (alcool, tabac, médicaments) ont, dans notre société, un statut légal;
- que, pour les mêmes raisons, d'autres drogues ont un statut illégal;
- que cette différenciation juridique ne reflète en rien les dommages sanitaires, sociaux et économiques engendrés par la consommation de drogues, les drogues légales étant de loin les plus dévastatrices en termes de mortalité, morbidité, dommages économiques et sociaux;
- qu'une politique globale de la drogue ne saurait faire l'économie d'un débat général sur la consommation de drogues légales et illégales dans notre société;
- que la Confédération a, depuis 1991, adopté une politique globale basée sur quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression);
- que la politique répressive du Département de justice, police et sécurité est directement responsable de la dissémination des points de vente des drogues illégales dans notre ville et que ladite répression ne fait que déplacer le problème;
- qu'il faut accentuer le volet prévention et admettre que prévenir signifie aussi promouvoir une réelle qualité de vie pour toutes et tous, qui passe par un Etat social fort, capable de répondre aux besoins de la population en matière d'emploi, de logement, d'éducation, etc.;
- que la politique actuelle de démantèlement social menée par la droite va à l'encontre du but précité;
- que les diverses pétitions soulevant des problèmes liés à la vente et à la consommation de drogues, dont notamment la récente pétition de l'Association des parents d'élèves des Eaux-Vives, envoyée aux élus de ce quartier, méritent une écoute attentive et des réponses adéquates;
- que les autorités cantonales et communales ont entamé un dialogue constructif débouchant sur des propositions concrètes dans les quartiers dont les habitant(e)s se sont mobilisé(e)s, à l'instar du quartier des Grottes,

¹ Urgence acceptée, 40.

Motion: pour une politique globale concernant la drogue

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de maintenir la défense d'un Etat social fort;
- de poursuivre le travail entamé avec les autorités cantonales visant, lors d'assemblées publiques, à écouter et à prendre en compte les doléances des habitant(e)s, commerçant(e)s, usager(ère)s des quartiers de la ville et à leur proposer des réponses concrètes aux inquiétudes légitimes exprimées;
- d'organiser au plus vite une séance de ce type dans le quartier des Eaux-Vives, afin de répondre aux craintes des pétitionnaires.

Préconsultation

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je voudrais juste souligner que c'est tout à fait intéressant qu'il faille une pétition dans le quartier des Eaux-Vives pour que les gens se préoccupent de ce problème de la drogue, qui est très grave. Chaque personne, chaque élu de ce quartier, au niveau municipal ou à celui du Grand Conseil, a été interpellé personnellement et, tout à coup, tout le monde dépose une motion urgente sur le sujet, ce qui est vraiment symptomatique. J'espère que nous viserons pour une fois les vrais problèmes et que nous arrêterons avec ce cirque!

M. Patrice Reynaud (L). Il me semble, puisque, comme vous le savez, deux objet sont aujourd'hui proposés en urgence – la motion M-472 qui émane de l'Alternative et la résolution R-72 des partis de l'Entente – qu'il serait peut-être bon, avant d'entrer en matière sur l'un et l'autre de ces textes, qu'il y ait un débat sur chacun d'eux, dès lors qu'ils veulent signifier la même chose mais, à l'évidence, pas forcément selon les mêmes moyens.

Le président. Si je comprends bien, Monsieur Reynaud, vous demandez que les deux objets soient liés et qu'ils soient votés ensemble?

M. Patrice Reynaud. A l'évidence, si ces objets ne sont, si ce n'est antinomiques, en tout état de cause pas totalement dans la même lignée, il me semble tout au moins, Monsieur le président, que le débat devrait être ouvert afin que, de part et d'autre, nous puissions exprimer les raisons qui nous ont amenés à rédiger la motion et la résolution, et que, éventuellement sous forme d'un amendement, nous puissions trouver au sein de ce Conseil municipal la formulation suffisante et nécessaire à ce que tous, à l'évidence, nous souhaitons, c'est-à-dire une bonne

solution au problème de la drogue. Que les choses soient claires, pas seulement une solution dans le quartier des Eaux-Vives mais dans l'ensemble de notre cité. Je crois qu'il serait non seulement vain, mais surtout dangereux de nous épargner un débat sur le fond, ce soir. Ce débat aura lieu selon deux aspects différents, le projet de motion M-472 de l'Alternative et le projet de résolution R-72, que M. Maudet et moi-même avons déposé. J'allais presque dire peu importe la forme, puisqu'il est essentiel qu'un débat sur le fond ait lieu, et c'est la raison pour laquelle, à l'unanimité, Monsieur le président, l'urgence a été votée tout à l'heure par ce Conseil municipal. Je crois que, aujourd'hui, limiter ce débat à une simple entrée en matière sur l'un ou l'autre projet serait inutile.

Le président. J'ai pris note de vos remarques, mais nous voterons de toute façon la motion M-472 et la résolution R-72 séparément. Nous pouvons difficilement faire autrement.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). J'aimerais préciser que l'Alternative a déposé une motion – et non une résolution – et que nous demanderons effectivement le renvoi de cette motion M-472 au Conseil administratif, et je m'en expliquerai. Le Parti socialiste donnera aussi sa position sur la résolution R-72 proposée par M. Maudet; je pense que je rejoins M. Reynaud quand il dit que cette motion et cette résolution sont deux textes qui se rejoignent parfois mais dont les différences sont marquées sur plusieurs points importants qu'il nous semble nécessaire de débattre ce soir.

Je m'exprimerai tout d'abord au nom du groupe socialiste sur le projet de motion M-472 de l'Alternative déposé ce soir. Nous aimerions aborder trois éléments. Le premier, peut-être le plus concret, c'est – M. Rudaz l'a souligné – que nous avons été saisis d'une pétition de l'APEEV, il y a environ un mois. Il nous semble tout simplement légitime que ce Conseil puisse répondre à ces personnes inquiètes, qui se sont donné la peine de faire signer une pétition. C'est pourquoi nous avons demandé la clause d'urgence, même si nous ne pensons pas, en une soirée au Conseil municipal, résoudre les nombreux problèmes que posent le trafic et la consommation de drogue en général, ainsi que notre politique envers les drogues, et plusieurs de nos collègues du Parti socialiste s'exprimeront certainement à ce sujet. En revanche, nous pouvons tout de suite décider par quels moyens nous allons répondre à l'inquiétude de personnes actuellement dans un certain quartier.

Deuxièmement, nous regrettons que cette pétition n'ait pas été discutée plus largement dans le quartier des Eaux-Vives, où existe depuis quelques années – je pense que c'est très important de le rappeler – un groupement, la Coordination

Motion: pour une politique globale concernant la drogue

des associations et des institutions des Eaux-Vives, qui réunit aussi bien les services de santé que les travailleurs sociaux, les associations d'habitants, les associations de parents, la Maison de quartier des Eaux-Vives, enfin, tous les acteurs, y compris les ilotiers de la police municipale, entre autres. Nous n'avons pas été saisis, dans le cadre des séances de la coordination, de la problématique, cruciale en ce moment, soulevée par cette pétition, et je le regrette. Je pense qu'il est important que les citoyens et les citoyennes puissent aussi parler de ces questions dans des endroits regroupant toutes les personnes concernées, et nous aimerions attirer l'attention du Conseil administratif sur la nécessité d'organiser quelque chose d'ici à l'été, en invitant – c'est essentiel – les membres de cette coordination à y participer, puisqu'ils s'occupent de tous ces problèmes, jour après jour et nuit après nuit, dans le quartier des Eaux-Vives. Ils sont les acteurs et les actrices de terrain et nous ne devons pas les oublier. Cette pétition émane donc d'un groupement, l'Association des parents d'élèves du quartier des Eaux-Vives, et c'est important de le souligner.

Le troisième élément que nous voulons relever, c'est que ces problèmes de drogue ne sont pas nouveaux. M. Roberto Brogгинi l'a très bien souligné en parlant de l'écclatement de la scène de la drogue. C'est vrai que, depuis quelque temps, le périmètre de la gare de Cornavin est un peu moins sujet au regroupement de trafiquants de drogue et que la politique cantonale appliquée récemment a pour conséquence l'organisation du trafic de drogue en plus petits groupes, dans différents quartiers, dans certaines ruelles notamment, et que la scène, si elle est moins visible, n'en est pas moins gênante.

Evidemment, l'urgence de ce soir et la séance dans le quartier des Eaux-Vives que nous demandons ne suffiront pas à résoudre ce type de problèmes. Nous savons très bien, en effet, que leur résolution s'appuie sur la politique défendue notamment par le Parti socialiste au niveau national, une politique de lutte contre la drogue, de dépénalisation aussi, une politique à long terme des quatre piliers que vous connaissez et que nous avons rappelés dans les considérants de la motion M-472. Elle est relayée bien évidemment tant par les autorités cantonales que municipales, et je pense que M. Manuel Tornare aura l'occasion plus tard de s'exprimer à ce sujet et d'expliquer aux citoyennes et aux citoyens aujourd'hui inquiets que des choses sont réalisées quotidiennement à Genève. Ce n'est pas un problème que nous découvrons ce soir avec cette pétition, comme le dit M. Rudaz. Il y a des travailleurs sociaux, des agents municipaux, une gendarmerie, des lieux où l'on travaille sur ces questions. Il n'y aura ni magie ni baguette magique ce soir, nous le savons.

Il nous semble néanmoins très important, même si nous savons que nous n'avons pas de baguette magique, de pouvoir intervenir, quand les citoyennes et les citoyens le demandent, comme dans le quartier des Grottes. J'espère que le

Conseil administratif aura l'occasion de dire comment cela s'est passé dans ce quartier, quand un certain nombre de problèmes ont surgi et qu'on a pu vraiment rassembler, avec l'aide des habitantes et des habitants, toutes les personnes concernées par le trafic de drogue, par ce qu'on appelle l'insécurité, les incivilités ou la petite délinquance, notamment. Je pense qu'il est fondamental de pouvoir réagir rapidement en tant que Conseil municipal et Conseil administratif, avec nos collègues du Canton, et c'est ce que nous demandons ce soir.

Nous allons maintenant demander le renvoi de la motion M-472 au Conseil administratif afin qu'il puisse agir rapidement, avant l'été. Nous pensons qu'il serait très intéressant de pouvoir faire le point ultérieurement, cette fois-ci au sein du Conseil municipal, sur ce qui se fait à Genève – nous rejoignons ici l'inquiétude de M. Rudaz. Je pense que beaucoup de gens ne sont pas au courant du travail en commun des services de la Ville sur ces questions, de l'organisation et de la collaboration du Canton et de la commune; il faut le dire et le redire! Cela vaudrait la peine, à ce moment-là, que la commission sociale et de la jeunesse soit saisie d'un texte à ce sujet, car c'est un problème dont on ne se débarrassera pas du jour au lendemain et que nous rencontrons peut-être aujourd'hui aux Eaux-Vives, tout au moins dans une certaine partie des Eaux-Vives, mais aussi, comme l'a dit M. Broggin, dans plusieurs autres quartiers de la ville.

Par cette motion M-472, nous avons voulu un texte qui rappelle, d'une part, la politique défendue sur le plan fédéral par rapport à la consommation et au trafic de drogue et, d'autre part, qui se préoccupe de répondre rapidement aux citoyens et aux citoyennes, en dédramatisant un petit peu ce qui se passe réellement aujourd'hui dans le quartier des Eaux-Vives. Voilà pourquoi le Parti socialiste ne votera pas la résolution R-72 proposée par le Parti radical et signée par le Parti libéral et le Parti démocrate-chrétien. Nous pensons que cette manière très dramatisante de poser la problématique de la consommation et du trafic de drogue – insécurité dans les quartiers, développement des scènes ouvertes, prétendus périmètres de non-droit – n'est pas la bonne. Etant moi-même habitante des Eaux-Vives, je reconnais qu'il peut y avoir des endroits où s'exerce un trafic de drogue, mais je ne me sens ni en zone d'insécurité, ni dans un no man's land, ni dans un quartier de non-droit. Il me semble donc que, sous couvert de dénoncer cette ambiance un peu «fin du monde» que nous pouvons ressentir en lisant le projet de résolution R-72, je pense que la droite provoque d'autant plus ce sentiment d'inquiétude et d'insécurité. (*Protestations.*) C'est là une position politique que nous défendons. On veut faire croire aux gens qu'ils vivent dans l'insécurité et dans un no man's land alors que ce n'est pas le cas, comme nous pouvons le constater dans le cadre de la coordination aux Eaux-Vives, où, deux fois par année, l'ensemble des acteurs se réunit, assistants sociaux, infirmières, îlotiers, agents municipaux, gendarmes. Dans ces moments-là, nous n'avons pas du tout le sentiment de parler du quartier décrit par M. Maudet dans sa résolution.

C'est regrettable, parce que je pense qu'il pourrait y avoir des points où, effectivement, nous pourrions nous rejoindre. Mais avec cette résolution R-72, nous n'entrons pas en matière, car c'est trop grave de jouer avec le feu. D'ailleurs, nous avons mis en sous-titre à la motion M-472: «Réponse aux pyromanes voulant soudainement devenir pompiers». Nous ne demandons pas, ce soir, une réponse magique dans l'agitation, mais une concertation et une discussion entre les habitants et les habitantes du quartier, pour savoir comment, cet été, les choses seront aménagées pour les rassurer. Enfin, nous voulons rappeler – je termine là, Monsieur le président – que cette politique s'inscrit dans une politique communale, cantonale et fédérale.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vais vous faire une proposition, parce que je vois que cela va déraiper. Non seulement il fait chaud, mais, en plus, on va assister à ce qui arrive fréquemment dans cette enceinte ou dans d'autres conseils municipaux de la campagne ou des communes périphériques quand on parle de drogue, c'est-à-dire à un clivage un peu manichéen, qui n'est pas forcément un clivage gauche-droite. Il faut savoir de quoi nous parlons. Alors, je vous propose de renvoyer la résolution R-72 de l'Entente et la motion M-472 de l'Alternative à la commission sociale et de la jeunesse, parce que, c'est vrai, l'inquiétude des habitants des Eaux-Vives est légitime – je le reconnais, j'habite ce quartier, comme l'ancien maire, vous le savez. Je ne suis pas là pour culpabiliser les habitants des Eaux-Vives et je prends en compte leur inquiétude.

Pas plus tard que cet après-midi, nous avons travaillé avec le délégué à la jeunesse, Claudio Deuel, à ce problème des Eaux-Vives pour essayer de mettre en place ce qui a été fait avec succès, comme l'a dit Virginie Keller Lopez, aux Grottes, en partenariat avec M^{me} Spoerri, conseillère d'Etat responsable du Département de justice, police et sécurité, et avec le D^r Unger, conseiller d'Etat responsable du Département de l'action sociale et de la santé. Je pense que si vous renvoyez ce soir, Mesdames et Messieurs, la motion M-472 et la résolution R-72 à la commission sociale et de la jeunesse, je pourrai alors vous expliquer ce qui a été fait depuis les années 1980. Monsieur Maudet, je suis quand même un petit peu surpris par votre résolution R-72, vous qui avez l'habitude de rappeler à tout le monde ici que Guy-Olivier Segond était un excellent conseiller administratif, puis un excellent conseiller d'Etat, radical comme vous... Eh bien! je lui rends à nouveau moi-même hommage, parce que c'est lui qui a mis en place cette politique audacieuse en Ville dans les années 1980 – à une époque où c'était plus difficile que maintenant – et dans les années 1990, quand il est devenu conseiller d'Etat. Si vous voulez, nous pourrions vous rappeler tout ce qui a été fait depuis lors, et ce qui sera fait à l'avenir, ainsi que ce qui a déjà été proposé au niveau de la Confédération, puisque la politique fédérale des quatre piliers, vous le savez, a

permis beaucoup de choses depuis Ruth Dreifuss, qui n'a pas toujours réussi dans certains domaines, mais, dans celui-là, la Suisse est tout à fait exemplaire. On nous le dit quand nous allons à l'étranger.

Comme l'a dit une conseillère municipale, la scène de la drogue s'est déplacée depuis que nous avons essayé de mettre de l'ordre, et à juste titre, à la gare de Cornavin et alentour. Nous avons, l'autre jour, organisé un débat sur le Clos Voltaire et le parc Voltaire avec les habitants, qui nous ont dit qu'ils voient, de leurs fenêtres et de leurs balcons, la nuit, des scènes assez intolérables de toxicomanie. C'est clair que les habitants ne peuvent pas accepter cela.

Je vous propose donc de renvoyer cette motion et cette résolution à la commission sociale et de la jeunesse. Nous voulons éviter de tomber dans le «tout sécuritaire» et vous pourrez constater, Mesdames et Messieurs, comment les forces municipales, les services de plusieurs départements, notamment celui d'André Hediger et le mien, en collaboration avec des forces cantonales et fédérales, avec des associations qui travaillent en réseau, affrontent ce problème, sans œillères. Nous pourrions aussi vous parler de l'émission extrêmement intéressante qui a été diffusée l'autre jour sur France 2, *Envoyé spécial*, qui montrait de quelle manière, dans le XVIII^e arrondissement de Paris, avec lequel nous travaillons beaucoup, les habitants ont tenté d'apporter des réponses, qui ne sont pas polémiques mais constructives, pour faire face aux problèmes de drogue; vous savez que ce XVIII^e arrondissement est un quartier où il y a trois fois plus de problèmes qu'à Genève, avec, en plein jour, des scènes de la drogue insupportables. Il a bien fallu que le pouvoir politique, qu'il soit national, départemental ou municipal, adopte à Paris des solutions.

Sachez, Mesdames et Messieurs, que l'Etat dépense, à Genève, 40 millions de francs par an pour lutter contre la toxicomanie et pour entreprendre une action préventive! Depuis quelques années, en effet, l'Etat a essayé de développer des initiatives qui tournent autour de la prévention, de l'action thérapeutique et sociale ainsi que, il faut le dire, de la répression, parce que nous ne pouvons pas tout accepter. Les petits ou les grands dealers qui sont au bas du parc La Grange en ce moment, en plein jour, Dieu sait si moi-même et d'autres conseillers administratifs ou conseillers d'Etat nous ne pouvons l'accepter! Mais nous ne devons pas voir ces problèmes par la lorgnette d'un quartier ou par la lorgnette des trafiquants, il faut voir aussi quelles sont les causes qui ont conduit à de tels effets maléfiques. Ainsi, après une discussion sérieuse à la commission sociale et de la jeunesse, nous pourrions vous dire ce qui a été fait et ce qui pourra l'être à l'avenir. Nous verrons également si, grâce à vos conseils, nous serons à même de trouver de meilleures solutions encore.

J'ouvre une petite parenthèse. J'ai été tout de même étonné, l'autre jour, quand j'ai réuni les chefs de groupe du Conseil municipal pour parler des maisons

Motion: pour une politique globale concernant la drogue

de vacances Chalet Florimont et Nouvelle Roseraie, de voir que plusieurs d'entre eux ne connaissaient pas tout ce que nous avons fait au niveau de la réforme du Service social. Certains ignoraient ce que sont nos unités d'action communautaire dans les quartiers, qui travaillent sur des sujets tels que la drogue.

Mesdames et Messieurs, si vous renvoyez la motion M-472 et la résolution R-72 à la commission sociale et de la jeunesse, j'aurai alors l'occasion – Monsieur Maudet, je vous convierai à la commission, où vous serez le bienvenu – de vous expliquer tout ce qui a été fait en la matière, depuis deux ans, depuis que nous avons réformé le Service social de la Ville. Bien sûr, ce n'est peut-être pas spectaculaire et, malheureusement, les médias préfèrent parler de la couleur des chemises des magistrats que de telles réformes, qui sont pourtant essentielles pour le bien de la population!

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je crois que M. Tornare a dit quelque chose de sage: il faut déjà voir ce qui se fait face au problème de la drogue, parce que, souvent, on l'ignore. Et puis, il est utile de connaître les compétences de la Ville en la matière et ce qu'elle peut faire avant de discuter pendant trois heures, car je sens que, ce soir, nous allons nous énerver. Alors, renvoyons la motion M-472 et la résolution R-72 à la commission sociale et de la jeunesse, où nous examinerons, dans les meilleurs délais, ce qui se fait aujourd'hui et ce qui pourra se faire demain. C'est important et c'est pourquoi nous soutenons le renvoi en commission.

M^{me} Alexandra Rys (DC). A l'évidence, les demandes de la motion M-472 et de la résolution R-72 sont effectivement différentes. La motion de l'Alternative veut principalement que des espaces de discussion avec les habitants soient aménagés rapidement. Naturellement, cela est bel et bon et nous ne pouvons qu'être d'accord. En revanche, j'aimerais attirer votre attention sur un autre point évoqué par M^{me} Keller Lopez tout à l'heure. Elle a demandé qu'une discussion puisse être menée au Conseil municipal sur ce qui existe. J'aimerais vous rappeler, chers collègues, que le groupe démocrate-chrétien a déposé, lors de la dernière législature, la motion M-296 demandant la création d'une fonction de délégué communal à la prévention et que la commission sociale et de la jeunesse a traité cette motion de long en large pour, d'ailleurs, arriver à l'accepter assez largement. Malheureusement, nous attendons toujours le dépôt du rapport.

Ensuite, M^{me} Keller Lopez a déploré que le texte de la résolution R-72, que j'ai cosignée avec MM. Maudet et Reynaud, soit un peu alarmiste. Je pense, pour ma part, que, dans toute cette question du traitement de la problématique de la

drogue, il faut tout de même faire attention à notre manière de parler. Bien entendu, on a toujours avantage à calmer le débat sur un sujet sensible. Mais, à un moment donné, la problématique de la drogue, de sa vente, de sa consommation, en particulier par les jeunes, sort du champ purement intellectuel et appelle des mesures réelles, sur le terrain, qui doivent être prises. Si on peut évidemment traiter les craintes des parents, il faut traiter également sur le terrain. Je crois que nous devons, dans cette cité, faire bien attention. Nous avons la bonne fortune d'être épargnés par les graves problèmes sociaux que nous pouvons observer dans les grandes villes de pays voisins. Mais il ne faut pas croire que nous sommes immunisés *ad vitam aeternam* contre ces problèmes, parce que, si nous ne commençons pas à les traiter aujourd'hui, d'une manière pragmatique et sur le terrain, nous nous retrouverons demain avec des problèmes cent fois pires, et ce sera là quasiment l'étape précédant immédiatement le désespoir et nous resterons démunis. Le traitement intellectuel, la réflexion, oui, mais cela doit aujourd'hui, avant qu'il ne soit trop tard, être accompagné par des mesures concrètes.

C'est pour cette raison, Monsieur le président, que nous sommes en faveur du renvoi des deux textes à la commission sociale et de la jeunesse, comme suggéré par le magistrat.

M. Patrice Reynaud (L). Rassurez-vous, il est hors de question de s'enthousiasmer plus que de raison sur ce problème, hors de question de jouer du prétexte, ô combien sérieux, de la drogue pour en faire un des nombreux avatars intergroupes, voire intertensions au sein de ce parlement. Loin de moi une telle idée! Je souhaiterais juste faire trois observations, que je vous remercierai, Monsieur le président, de bien vouloir transmettre à M^{me} Keller Lopez. Certes, ce n'est pas un problème nouveau, c'est évident, mais en ce qui concerne les Eaux-Vives, le problème n'est pas passé inaperçu dans la population: je tiens à votre disposition ce document – que M^{me} Keller Lopez a reçu comme moi, je suppose – qui compte 2400 signatures. Elles sont toutes là. (*M. Reynaud montre la lettre.*)

Je suis, comme beaucoup d'entre nous, Eaux-Vivien et père d'enfants eaux-viviennes et, à ce titre, directement concerné par le problème – et quand je dis directement, je pèse mes mots. Alors, et M^{me} Alexandra Rys vient de le dire très justement tout à l'heure, il y a, à l'évidence, deux façons de voir la chose. La première est intellectuelle, et c'est la voie que nous propose M^{me} Virginie Keller Lopez. C'est bien, c'est très bien, et sans doute nécessaire et normal pour des parlementaires, mais je ne suis pas tout à fait persuadé que ce soit là l'attente de la population eaux-vivienne. J'en veux pour preuve le texte même que certains d'entre vous ont pu recevoir. Il est là, ce texte, et je n'aurai pas l'indécence de vous le relire, mais il est d'une clarté limpide: il ne dit pas qu'il y a urgence à s'alarmer, mais qu'il y a urgence à agir. Et je précise, pour peu que cela n'aurait

pas été bien compris, qu'il émane de l'Association des parents d'élèves du quartier des Eaux-Vives. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cela n'a rien de politique. C'est, pour une fois, et réellement, la population qui nous parle en direct. C'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Et Dieu sait que je m'y associe, puisque je fais partie de cette association.

Alors, aujourd'hui, encore une fois, il y a deux façons de traiter le problème. Première façon, et je ne suis pas farouchement opposé à cela, c'est le renvoi en commission. J'allais presque dire – je m'en excuse, Monsieur le président – le renvoi aux calendes grecques. Nous allons discuter et, avec l'aide ô combien précieuse de M. Tornare, j'ose employer le terme, nous allons faire un peu mal aux petites mouches... Mais quelle solution va-t-on donner? Je ne sais pas.

Alors, revenons au projet de résolution R-72 que M. Maudet, M^{me} Alexandra Rys et moi-même avons cosigné. Il est très simple et je vais me permettre, très rapidement, si vous m'y autorisez, Monsieur le président, d'en relire les quatre invites. La première, ce n'est rien d'autre que ce que dit l'APEEV: dénoncer «énergiquement l'état de fait actuel régnant dans le périmètre des Eaux-Vives». Nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas que de cette zone, mais, en l'occurrence, nous avons réagi à la pétition de l'APEEV. Je poursuis la lecture de la première invite: «...et l'insécurité qu'il a pour corollaire, et entend envoyer un message clair et déterminé dans ce sens aux habitants de ce quartier.» La population veut savoir ce que nous allons faire. Alors, aujourd'hui, renvoyer en commission, réfléchir, discuter, faire ci et faire ça, oui, mais ce n'est pas forcément ce que les parents attendent, Monsieur Tornare, sachant que leurs enfants, mes enfants, chaque jour, se font proposer de la drogue et parfois même au risque de se faire taper dessus! Je n'en suis en tout cas pas persuadé, en tant que parent d'élève.

On nous dit ensuite qu'il ne s'agit que des Eaux-Vives. Eh bien, lisons la deuxième invite de la résolution R-72: «...invite le Conseil administratif à faire respecter, dans la mesure de ses attributions et de ses compétences, le droit et l'ordre public sur l'ensemble de son territoire...» Il ne s'agit donc pas que des Eaux-Vives, à ma connaissance.

Dans la troisième invite, il s'agit de concertation. Nous sommes dans le cadre de la concertation: «...invite le Conseil administratif, en concertation avec les autorités cantonales, à déployer sans délai...» Voilà pourquoi nous avons unanimement, ce soir, demandé l'urgence. Et pour une fois vous avez vu que le tableau du vote électronique était entièrement au vert. Eh bien, profitons-en! La résolution R-72 demande effectivement que, sans délai et en concertation avec les autorités cantonales, «tous les moyens nécessaires – préventifs et répressifs» soient déployés, et pas seulement les moyens répressifs, «pour rétablir la sécurité dans la zone concernée», ce qui signifie bien dans l'ensemble de notre municipalité.

Enfin, la quatrième invite est peut-être, je crois, la plus importante de cette résolution R-72, parce que nous sommes bien conscients que le Conseil administratif et, a fortiori, le Conseil municipal n'ont pas le pouvoir, n'ont pas la puissance, seuls, de tout régler. Il faut aller sur le terrain, avec les instances concernées, les associations, avec toutes celles et tous ceux qui – et là ce n'est plus un problème de clivage politique – veulent, ensemble, retrousser leurs manches pour répondre à ce problème de drogue sans délai, mais malheureusement pas une bonne fois pour toutes, puisqu'il est rémanent et récurrent, dans notre ville comme dans bien d'autres. Il ne s'agit pas que des Eaux-Vives, mais de toute notre ville, de tout notre canton, de tout notre pays. Si, aujourd'hui, nous donnons une solution intellectuelle, pseudo-intellectuelle, fallacieusement intellectuelle, au problème de la drogue, nous ne résoudrons rien, Mesdames et Messieurs. Aujourd'hui, il faut embrasser ce problème à bras-le-corps, parce que c'est celui de nos enfants. Nous ne pouvons pas attendre le passage devant une commission. Il doit être réglé aujourd'hui.

M. Pierre Maudet (R). J'ai effectivement souhaité ce débat à travers la résolution R-72, que j'avais préalablement soumise aux représentants des groupes de l'Alternative parce que je souhaitais, Monsieur le président, que nous parvenions, ce soir, à un certain consensus dans cette enceinte. Pour mémoire, nous avons discuté, en 2001, de la résolution R-39 sur le quartier de la place des Volontaires, discussion qui s'était fort mal engagée dans ce Conseil, parce que chaque camp se retranchait dans des images d'Épinal, les unes assez angéliques, les autres adeptes de la matraque. Mais, à la faveur d'un débat en commission sociale et de la jeunesse, nous avons réussi à trouver une position de consensus qui nous a permis – et je salue au passage l'activité des services de M. Tornare – de rééditer, il y a quelques jours, la fête dans le quartier de la place des Volontaires et de voir une amélioration substantielle de la qualité de vie à cet endroit. Eh bien, je regrette, ce soir, que le débat s'amorce à nouveau assez mal. Mais ce n'est pas de notre faute, Mesdames et Messieurs, parce que nous avons proposé, pour notre part, que l'Alternative se rallie à certaines des invites de la résolution R-72, qu'elle les modifie le cas échéant, mais que, d'emblée, nous partions sur un même pied en vue d'un déroulement positif de ce débat.

Alors, pourquoi n'est-ce pas le cas? Parce que, par la faute de l'Alternative, nous revenons sur des antiennes bien connues, angéliques: «Vous comprenez, on transgresse les règles, on dépasse les interdits, ce sont de pauvres dealers...», et ainsi de suite... Mais la réalité, ce n'est pas cela, Mesdames et Messieurs! Quand nous lisons les considérants de votre projet de motion urgente M-472, nous tombons des nues et nous nous demandons si nous vivons dans la même ville. Je me permets de reprendre un des considérants de la motion. Je cite: «La politique

Motion: pour une politique globale concernant la drogue

actuelle de démantèlement social menée par la droite va à l'encontre du but précité», c'est-à-dire fait en sorte que la ville soit invivable! Mais non, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas cela, ne prenons pas des vessies pour des lanternes! Le problème réel n'est pas là. Le problème, c'est que l'on n'ose pas avouer, ni dans cette enceinte ni au Conseil administratif, qu'il faut savoir parfois faire usage du bâton, utiliser le mot «répression», qui n'est pas un gros mot, et mettre le holà.

Hélas! dans cette enceinte, on n'ose pas dire stop, ça suffit! Pour ma part, je n'hésite pas à le dire, notamment à l'encontre de la politique cantonale, parce que je ne suis pas satisfait de la politique d'assignation territoriale, qui consiste, précisément, à taper dans un foyer et à répartir les braises un peu partout dans la ville. Cette résolution urgente R-72 que nous déposons, Mesdames et Messieurs, s'intitule: «Pas de quartier pour l'insécurité!» parce qu'elle pourrait s'appliquer à d'autres quartiers. Cependant, je ne souhaite pas que nous en venions à devoir attendre que d'autres habitants et d'autres parents d'élèves nous rendent sensibles à cette problématique ailleurs dans notre ville.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, *hic et nunc*, ici et maintenant, on nous demande de nous prononcer sur ce problème précis parce qu'il enfle. Nous constatons, en effet, de jour en jour et de mois en mois, une aggravation du phénomène. Une aggravation en quels termes? Dans trois zones bien précises: au sud du parc La Grange, c'est-à-dire en bas à gauche, au bout de la jetée des Eaux-Vives et au Jardin anglais, nous assistons à une recrudescence du trafic de drogue, pour différents types de substances, illégales naturellement, qui génèrent une activité criminelle d'une certaine importance. Nous savons bien que cette activité criminelle est tributaire de la politique de la police cantonale, de la politique de la drogue des quatre piliers, mise en œuvre à juste titre par M^{me} Dreifuss, comme le rappelait tout à l'heure M. Tornare, mais qu'elle est aussi le fait d'une politique d'aménagement. Et la Ville peut être active à cet égard, vous l'avez d'ailleurs démontré dans le quartier de la place des Volontaires, où des efforts ont été faits en matière d'éclairage et d'animation.

Ce que nous disons, ce soir, à travers notre résolution urgente R-72, Mesdames et Messieurs, c'est qu'il faut prendre le problème à bras-le-corps, ici et maintenant, ne pas se payer de mots, ne pas renvoyer cette motion et cette résolution en commission, pour palabrer des heures et des heures, mais appliquer les mêmes recettes que celles que nous avons appliquées ailleurs. Oui, il faut se dire qu'il y a de la prévention à faire, et la Ville le fait et elle le fait bien, mais qu'une certaine répression doit également être appliquée. Il faut savoir dire stop, cela suffit!

C'est ce que nous vous proposons de faire à travers cette résolution R-72, raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous invite à la soutenir, parce qu'elle reprend – M. Reynaud l'a dit tout à l'heure – les idées de 2400 personnes

aux Eaux-Vives qui veulent être enfin écoutées par les autorités. Je prie le Conseil administratif, qui, à de nombreuses reprises, a fait référence au souci de concertation, d'entendre ce soir ces habitants et de leur dire: «Oui, nous vous avons compris, nous allons prendre des mesures dans notre sphère de compétences et voilà ce que nous vous proposons.» Mais il faut le faire tout de suite, parce que l'attente de ces habitants est légitime.

Je terminerai, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, en vous disant, contrairement à ce que pensait M^{me} Keller Lopez tout à l'heure, que ce ne sont pas les pyromanes qui alimentent le feu, mais que, si nous votons la motion M-472 que vous nous proposez, nous continuerons de fournir des allumettes à des gens que, par ailleurs, vous soutenez. Alors, je vous demande d'être cohérents, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Alternative, et de dire clairement quelle politique vous pouvez suivre, car on ne peut pas, d'un côté, soutenir, sans le dire, une forme de délinquance et, de l'autre, dire que ce n'est pas normal, que notre qualité de vie est atteinte... Je vous rappelle ce que j'avais déjà dit dans un autre débat: plus une ville sera policée, moins elle sera policière. Prenons, maintenant, les mesures pour que cette ville reste vivable avec une qualité de vie d'un bon niveau. Genève n'est pas le Bronx, c'est vrai, mais à certaines heures et dans certains endroits, la situation est grave. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous invite à soutenir ce projet de résolution R-72. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, avant de donner la parole aux prochains intervenants, je voudrais recentrer le débat et dire que les deux textes dont nous discutons en ce moment trouvent leur origine dans la même pétition, que techniquement ils ne s'opposent pas et qu'il faut d'abord discuter de la motion urgente M-472 de l'Alternative et aborder ensuite, sereinement, la résolution R-72. Mais à vouloir mêler la discussion sur les deux objets, alors que nous ne l'avons ouverte que sur un seul, nous allons dérapier, ce que je ne souhaite personnellement pas du tout.

M. Guillaume Barazzone (DC). Je clarifierai les choses en disant que le groupe démocrate-chrétien n'oppose par les deux visions présentées ce soir par la motion M-472 de l'Alternative et la résolution R-72 de l'Entente. Je ne répéterai pas ce que M^{me} Alexandra Rys a dit très brièvement tout à l'heure, qui reflète tout à fait la position de notre parti, mais il faut peut-être rappeler que nous n'avons pas de baguette magique et que nous ne pouvons pas régler le problème de la drogue dans nos quartiers en mettant tous ces dealers en prison pour les relâcher deux semaines plus tard. Nous considérons que si un travail de proximité doit être

Motion: pour une politique globale concernant la drogue

fait par un certain nombre d'acteurs sociaux en vue de régler les problèmes de drogue dans nos quartiers, par le biais du travail de M. Deuel, de la Délégation à la jeunesse, et des habitants, il n'en demeure pas moins que des situations urgentes exigent une certaine répression.

On parlait, il y a un instant, de débat intellectuel... Si la motion M-472 et la résolution R-72, parce qu'elles répondent à une pétition urgente, concernent à juste titre les habitants des Eaux-Vives, je crois que nous pouvons généraliser le problème au niveau du canton. J'aimerais citer trois exemples.

Premier exemple, c'est le parc La Grange. En effet, depuis un certain temps, de nombreux dealers vous abordent de manière agressive pour vous proposer de la drogue – et pas que des drogues douces, je peux vous l'assurer! Je citerai en second lieu le problème récurrent de la place des Volontaires, où la Ville a une responsabilité accrue, je pense, puisqu'elle subventionne l'Usine. A chaque fois que je me rends à la place des Volontaires pour assister à un opéra au Bâtiment des Forces-Motrices ou à des concerts de très bonne qualité à l'Usine, je suis horrifié de voir le nombre de dealers agressifs qui se tiennent à proximité de ces lieux de culture où la jeunesse se rend. Je crois qu'il faut absolument préserver cette population plus faible.

Je citerai un troisième exemple. J'ai reçu un coup de téléphone de la maîtresse principale de l'école primaire de Sécheron, qui, à de nombreuses reprises, a pris contact avec l'administration cantonale – le Département de justice, police et sécurité – et avec les départements de la Ville de Genève. Malheureusement, elle n'a jamais reçu de réponse...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Ce n'est pas vrai!

M. Guillaume Barazzone. Elle ne vous a pas appelé directement, Monsieur Tornare, mais il se trouve que cette personne de bonne foi m'a dit qu'elle n'avait jamais reçu de réponse quant aux solutions à envisager.

Il se trouve que les dealers vendent de la drogue aux abords du préau de l'école de Sécheron et qu'ils font la navette entre le cycle d'orientation – situé à proximité – et l'école primaire. Il est de notre devoir, en tant que collectivité, de collaborer avec la police pour que, justement, ces jeunes soient préservés des problèmes de drogue, qui sont sérieux.

Quand M^{me} Virginie Keller Lopez nous dit qu'il ne faut pas dramatiser la situation de la drogue dans nos quartiers, je considère, pour ma part, qu'un dealer agressif qui vend de la cocaïne ou de l'héroïne à des jeunes sans défense est une personne de trop. Il faut donc absolument prendre des mesures urgentes, que ce

soit, sur le long terme, au niveau social, parce qu'il faut, en effet, lutter contre les causes du trafic, ou que ce soit en réprimandant ceux qui s'attaquent à une population très faible, les jeunes en particulier.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je suis vraiment très content d'entendre M. Maudet monter au front contre toutes les insécurités et les dangers de la République. Je me réjouis de m'allier à lui le jour où il sera aussi emphatique sur la répression des conducteurs assassins condamnés à un mois de prison... (*protestations*) ou lorsqu'il interviendra pour les 7% de chômeurs à Genève qui ne finissent pas leurs fins de mois, ou encore contre les banquiers pourris et les promoteurs qu'on n'arrive jamais à mettre en prison, même après quinze ans de procès... Cela, c'est de l'insécurité, Monsieur Maudet! (*Applaudissements.*) La véritable insécurité est là, et vous n'êtes pas crédible quand vous nous faites croire que les toxicos vous font réellement peur. C'est vous qui faites peur aux gens avec votre discours.

Je veux bien qu'on s'occupe de cette population marginalisée et en difficulté, mais arrêtons les incohérences! Il faudrait, effectivement, que le Conseil administratif aille rapidement expliquer aux habitants, et pas seulement à ceux des Eaux-Vives, toutes les incohérences de la politique: on fait de la répression sur certaines drogues et on se tait sur d'autres – l'alcool, le tabac, les médicaments – parce que c'est toléré et que cela rapporte de l'argent. Pourtant les unes font mourir, pas les autres! (*Applaudissements.*) Je suis fatigué de ces débats qu'on a déjà faits il y a trois ans. Je veux bien, aujourd'hui, qu'on renvoie ces objets à la commission sociale et de la jeunesse pour faire joujou, mais, à la sortie, il y aura toujours des jeunes marginalisés, qu'ils soient étrangers, du tiers monde, à qui on refuse du travail, et chez eux et chez nous, ou qu'ils soient de chez nous et qui ne trouvent pas de boulot à la sortie de leur apprentissage. Et il y aura toujours des gens pour penser qu'il suffit de les mettre dans une cave et de les laisser pourrir et crever!

En l'occurrence, la répression n'a servi à rien. Vous avez été les premiers à demander qu'on chasse de la place des Volontaires tous ceux qui achetaient du haschich. Ils sont maintenant ailleurs. Vous avez demandé la répression à la gare de Cornavin. Elle a été faite et le trafic s'est déplacé aux Eaux-Vives. Continuez la répression aux Eaux-Vives! Je me réjouis du jour où vous renverrez ces jeunes à Cologny... Vous continuerez de leur faire faire du tourisme et cela ne servira à rien.

Mesdames et Messieurs, cessons de demander au Conseil administratif d'aller expliquer aux habitants qu'ils peuvent s'en laver les mains et qu'ils n'ont qu'à demander à M. Maudet d'envoyer la police, ce qui va tout résoudre... C'est

Motion: pour une politique globale concernant la drogue

mentir que de leur parler ainsi. Vous leur faites croire qu'ils sont dans l'insécurité à cause du trafic, mais ils ont peur d'autre chose. La répression ne règlera rien, et vous le savez très bien. Tout cela commence à me fatiguer. En revanche, il faut expliquer aux habitants qu'ils sont responsables de notre société, comme nous d'ailleurs. Il n'y a pas que les autorités et la police.

Le Conseil administratif peut très bien – c'est notre souhait, et c'est pour cela que nous soutenons la motion M-472 – expliquer aux habitants ce qui se fait pour ces gens en matière de santé publique, de social, de réseaux, avec les travailleurs de rue, les îlotiers. Il faut responsabiliser la population, non pour l'aider à mettre ces gens dehors, mais pour qu'elle aussi les prenne en charge, et nous avec elle. On ne s'en sortira pas autrement.

Voilà pourquoi le groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se ralliera au renvoi de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse, parce que c'est le souhait, je pense, d'une majorité. J'aurais aimé la renvoyer au Conseil administratif, parce que je suis un peu fatigué de répéter les mêmes choses en commission, mais nous referons donc un tour de joujou entre nous, avant de nous retrouver en plénum dans la même situation, parce que les points de vue n'auront pas évolué, comme ils n'ont pas évolué ces trois dernières années. Je ne compte pas convertir les autres, pas plus que vous ne me convertirez, d'ailleurs, soyons clairs! Par contre, la résolution R-72 de M. Maudet n'a absolument aucun sens. Je crois que je l'ai assez expliqué et j'en suis lassé. Nous ne la voterons pas. (*Applaudissements.*)

Le président. Pour la sérénité de nos débats, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de vous adresser au président.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). C'est vrai que nous avons déposé cette motion M-472 avec l'objectif de la renvoyer au Conseil administratif, afin que nous puissions organiser rapidement quelque chose de concret pour répondre aux inquiétudes des habitantes et des habitants des Eaux-Vives. C'est vrai aussi que nous comprenons le désir du magistrat de voir cette motion aller en commission sociale et de la jeunesse en vue d'une discussion de fond autour de ces questions. Le groupe socialiste est d'accord de la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse, mais à la condition, évidemment, que le Conseil administratif s'engage à contacter les pétitionnaires pour prendre au plus vite des dispositions dans le quartier. Il me semble important, tout de même, de ne pas nous limiter à renvoyer le texte en commission pour une simple discussion entre nous, entre commissaires, mais que, concrètement, le Conseil administratif prenne l'engagement de répondre aux deux dernières invites de la motion.

Je faisais partie de la commission sociale et de la jeunesse lorsque nous avons étudié la motion M-264, qui a remplacé la résolution R-39, concernant la place des Volontaires. Je crois que nous avons fait un très bon travail en commission en vue d'apaiser les esprits, même si, comme on le voit aujourd'hui, tous les problèmes n'ont pas été résolus. Mais je pense que des idées peuvent être trouvées en commission pour répondre aux inquiétudes des habitants. Je rejoins complètement les propos que nous avons entendus ce soir: en effet, ce n'est pas de la magie! On a pu constater que si M^{me} Spoerri n'arrive pas à régler le problème devant l'école de Sécheron, c'est parce que l'envoi de la police n'est pas du tout un coup de baguette magique. Nous ne sommes pas contre la répression, mais elle ne suffit évidemment pas.

Je pense que Jacques Mino a entièrement raison quand il dit que nous sommes tous concernés par cette problématique et que seules des solutions où chacun et chacune prendra sa part nous permettront d'avancer. Quand nous avons débattu de la place des Volontaires, nous avons fait des propositions allant dans ce sens et je crois que nous étions parvenus à nous mettre d'accord, entre la droite et la gauche de ce Conseil, pour trouver toute une série de propositions alliant aussi bien une présence policière accrue qu'un certain nombre d'activités organisées conjointement par le Département de justice, police et sécurité, le Conseil administratif, les habitants, les acteurs culturels de l'Usine, afin d'occuper l'espace en vue de rassurer les gens. C'est en descendant dans la rue en tant qu'habitants et habitantes, en tant qu'acteurs sociaux, associations, institutions que nous rendrons notre quartier plus agréable et plus convivial. Quand les gens sont dans la rue, la présence des toxicomanes est perçue de manière totalement différente. A l'inverse, des rues désertes, occupées par les seuls petits trafiquants, donnent à la population un sentiment d'insécurité et créent une impression sinistre.

Maintenant, pour revenir aux propos de M. Maudet sur sa résolution R-72, je crois que si nous n'avons pas souhaité la signer, ce n'est pas parce que nous soutenons les délinquants, comme il l'a dit, ni non plus parce que nous sommes opposés à la répression, qui est un des quatre piliers de la politique contre la toxicomanie. C'est pour la simple raison que le type de langage utilisé nous semble effectivement dramatisant. Et si nous reconnaissons que les problèmes de drogue sont dramatiques pour les toxicomanes – il s'agit d'une maladie – et pour leur entourage, ainsi que pour les personnes qui souffrent du trafic de stupéfiants dans les quartiers, il nous semble néanmoins que des termes comme zone de non-droit et insécurité ne sont pas appropriés. En tant qu'habitante des Eaux-Vives, je le réitère, je ne pense pas qu'il existe des zones de non-droit et d'insécurité; par contre, il y a de la nuisance, du petit trafic, et il peut y avoir de la provocation agressive. Je ne pense pas, mais ce serait intéressant d'avoir l'avis de la police à ce sujet, qu'il y ait des actes de violence ou des enfants attaqués dans la rue. Mais il règne une ambiance désagréable et c'est peut-être cette nuance-là que notre

motion aimerait souligner par rapport à la résolution de M. Maudet, ce qui ne veut pas dire que nous refusons l'aspect répressif, que nous pouvons défendre par moments.

Le groupe socialiste est d'accord de renvoyer la motion M-472 de l'Alternative en commission sociale et de la jeunesse, à la condition que le Conseil administratif s'engage, ce soir, à répondre aux deux dernières invites, c'est-à-dire à organiser une rencontre avec les pétitionnaires du quartier des Eaux-Vives pour expliquer ce qui va se passer cet été. Nous sommes prêts également à renvoyer la résolution R-72 de M. Maudet – tout en affirmant, une fois encore, que nous ne sommes pas d'accord avec les termes de ses considérants – dans cet esprit d'ouverture qui nous permettra de dire que, si nous avons réussi à travailler tous ensemble autour de la place des Volontaires, alors que le débat avait très mal commencé, nous arriverons peut-être à travailler ensemble sur cette question de la drogue et de la toxicomanie.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je crois que toute personne sérieusement intéressée à ce problème de la toxicomanie ne peut que souscrire à cette politique des quatre piliers, complémentaires, que sont la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression. La difficulté, c'est que ces quatre piliers ne réagissent pas aux mêmes méthodes et ne fonctionnent pas selon les mêmes rythmes. Alors que, effectivement, les aspects de prévention et de thérapie sont probablement alimentés avant tout par la politique de concertation et de dialogue dont nous avons beaucoup entendu parler ce soir, notamment dans les rangs de l'Alternative, cette même politique de concertation et de dialogue trouve nécessairement ses limites quand nous évoquons le pilier de la répression.

La répression – ne nous cachons par derrière les mots! – ce n'est pas la concertation. La répression, c'est faire respecter l'Etat de droit. Tous les aspects liés à la prévention et à la thérapie doivent évidemment participer du dialogue et de la concertation, et là il peut y avoir responsabilisation de la population. Mais tel n'est pas le cas dans la répression. Dans ce volet de la répression, la population n'a pas simplement le droit d'être consultée par ses autorités pour qu'elle leur dise un peu ce qu'elles doivent faire, mais elle a aussi le droit d'être gouvernée dans ce domaine. Il appartient aux autorités politiques d'assumer leurs responsabilités et de prendre des décisions en la matière. Cet élément-là me semble être un des points qui nous distinguent fondamentalement dans l'analyse que nous faisons du problème, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, parce que, une fois encore, nous pensons que, dans ce volet de la répression, les explications et la concertation ne permettront pas de résoudre le problème.

Quand on nous reproche de dramatiser la situation, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous dire que ce ne sont pas les partis de droite qui drama-

tisent, mais plusieurs centaines de personnes du quartier des Eaux-Vives qui vivent la réalité de cette situation. On peut dire tout ce qu'on veut de ce qui a été fait et de ce qui sera à faire, mais, aujourd'hui, que vous le vouliez ou non, ces gens constatent qu'ils ont un problème, et leur pétition doit être comprise comme un appel aux autorités politiques. Or l'Alternative semble rester totalement sourde à ces demandes et nous ne comprenons pas très bien, pour notre part, comment il est possible, dans ce contexte, de concevoir une politique globale sur le sujet, alors que la population met sous nos yeux les problèmes qu'elle constate. Nous donnons l'impression de prendre les choses, si ce n'est à la légère, tout au moins d'une façon qui tend plus à noyer le poisson qu'à traiter véritablement le problème.

Aujourd'hui, nous n'avons plus le temps d'atermoyer avant de donner des éléments de réponse à la population, car ce n'est pas nous qui avons besoin d'être rassurés. En commission, on nous dira ce qu'on voudra bien nous dire, et même si tout le travail fait depuis les années 1980 est certainement formidable, ce n'est pas la réponse attendue par la population, qui veut savoir concrètement ce que nous entendons faire et quelles seront les mesures prises. Plutôt que dans le cadre forcément limité de la commission sociale et de la jeunesse, c'est ici, en séance plénière, qu'il faudrait le dire, ou encore – et là je souscris à l'une des invites de la motion M-472 – lors d'une séance publique organisée le plus tôt possible dans le quartier des Eaux-Vives. Mais, je le répète, nous ne devons pas nous leurrer sur les moyens à mettre en place pour répondre au cri d'appel de cette population. La concertation ne suffira pas, il faudra des mesures énergiques.

Ce qui me semble extrêmement important lorsque nous comparons les deux textes, celui de la motion M-472 et celui de la résolution R-72, c'est l'impulsion que, de part et d'autre, on entend donner à cette problématique. Lorsque nous consultons les invites de la motion de l'Alternative, nous lisons les termes «maintenir la défense d'un Etat social fort», «poursuivre le travail initié»; on est dans la continuité. Mais ce n'est pas ce que nous voulons, car, aujourd'hui, ce que la population veut, ce sont les actions que l'on retrouve dans les invites de la résolution R-72 que nous avons déposée. La population des Eaux-Vives, qui nous a interpellés par cette pétition, souhaite que nous ne nous noyions pas dans des débats internes mais que nous prenions des positions nettes, en adoptant un discours clair et des mesures qui lui permettront de voir que sa situation est non seulement comprise, mais prise en main. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Rielle (S). Je dois dire que je me retrouve, vingt ans plus tôt, puisque, en 1984, j'ai travaillé pendant cinq mois au cardiomobile. Nous sortions, pour ainsi dire, deux à trois fois par après-midi pour des problèmes de surdose, que ce soit à la place du Molard ou dans les toilettes de grands magasins,

notamment. Je peux mesurer, avec le temps, le travail qui a été fait. Ce soir, je n'entends que des constatations, mais ceux qui les font manquent manifestement de mémoire, parce que la situation était alors fort délicate. Je vois M. Winet hocher la tête: il le sait bien puisqu'il travaillait au bon endroit! J'habitais à l'époque le quartier des Eaux-Vives et, selon les glaciers et les commerçants alentour, il y avait des seringues partout, c'était soi-disant l'Apocalypse... Depuis lors, un travail considérable a été fait.

On a rappelé, ce soir, la politique des quatre piliers: prévention, thérapie, réduction des risques et répression. La répression, si elle fait partie des quatre piliers, a néanmoins ses limites, puisque nous savons que nous ne pourrions pas résoudre le problème de la drogue. L'épouse de notre collègue M. Mino s'appelle Annie Mino et elle est directrice générale sortante de la santé. Elle a énormément fait à Genève – il faut lui rendre hommage au moment où elle prend sa retraite – pour la prise en charge effective des toxicomanes, pour la thérapie – l'un des quatre piliers – notamment grâce à l'offre de produits de substitution à l'héroïne et aux lieux d'injection. Pour ma part, je suis mandaté par le Conseil d'Etat auprès du Quai 9. Toutes ces mesures ont contribué à réduire fortement la délinquance à Genève, il faut le dire.

Un toxicomane souffre, ce n'est pas quelqu'un qui désire simplement se piquer pour emmerder la société! J'en ai reçu de nombreux, le vendredi soir, quand j'étais de garde à l'Hôpital cantonal universitaire, et j'ai dû m'en occuper. Je n'ai jamais entendu un toxicomane me dire: «J'ai du plaisir à me shooter.» Il cherche son produit parce qu'il est dépendant. Et puis, s'il y a les toxicomanes illégaux, il y a aussi les toxicomanes légaux, comme l'a dit M. Mino, et je vous rappelle tout de même quelques chiffres à ce sujet: 300 décès par overdose au niveau suisse, 600 sur la route, 8000 par le tabac. On se préoccupe assez peu, dans cette enceinte, du décès d'un de nos concitoyens, chaque heure, à cause du tabac. S'il y avait 8000 morts sur les routes, croyez-moi, on prendrait des mesures exemplaires!

Je n'accepte pas, ce soir, d'entendre ceux qui nient tout simplement tout ce qui a été fait d'arrache-pied, jour et nuit, que ce soit à l'Hôpital cantonal universitaire... (*Protestations.*) Pour l'instant, je n'attaque personne, je vous dis ce qui se passe réellement depuis vingt ans à Genève. Laissez-moi parler, je crois que vous devez entendre ce discours, j'ai eu la gentillesse de vous écouter! Reconnaissez que des professionnels n'arrêtent pas de travailler, que ce soit l'association Argos, les hôpitaux, la Consultation Rue verte, les éducateurs de rue, différents intervenants, le Service de santé de la jeunesse, Quai 9. Ces gens-là ont contribué à réduire considérablement la délinquance; en effet, quand un toxicomane doit se procurer un produit d'un certain coût, il peut être amené à des actes délictueux.

A Genève, l'évolution est donc considérable, mais allez voir dans les autres villes! Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de faire un voyage à Francfort avec la commission des finances. Si vous vous promenez derrière la gare de Francfort, vous avez un no man's land, vous entendez toute la journée des sirènes d'ambulances et vous croisez des policiers qui vous diront qu'ils sont dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit. Là, dans la rue, sous la pluie et dans la boue, j'ai vu des gens s'injecter de la drogue sur le dos du pied. Voyez-vous cela à Genève? Nous ne devons pas fréquenter les mêmes endroits, Mesdames et Messieurs de l'Entente! Je me rends aussi aux Eaux-Vives mais, excusez-moi, on ne voit pas de telles scènes ici. Par contre, on peut, de temps en temps, voir une seringue sur le sol. Permettez-moi de faire une remarque assez révélatrice: quand 300 personnes ont vu une seringue, il y a évidemment 300 seringues! Il n'y en a qu'une seule – ou peut-être deux ou trois – mais 300 personnes l'ont vue... Au Quai 9, un groupe va ramasser ces seringues dans les quartiers, c'est dire que nous ne nions pas les problèmes.

Laissez-moi vous donner un exemple. Ma fille habite la rive droite, avec son fils âgé de 20 mois. L'autre jour, dans l'escalier, un toxicomane s'injectait une dose et le petit-fils, qui ne parle pas encore beaucoup, a appelé sa mère, qui est arrivée. Elle s'est adressée tranquillement à ce jeune: «Ecoutez, on est dans un immeuble avec des enfants. Auriez-vous la gentillesse de ne pas faire ça là?» Il ne lui pas répondu: «Tire-toi, espèce de vieille...» Non, il lui a dit: «Excusez-moi, Madame.» Et puis il est parti. En leur parlant gentiment, en prenant conscience des aspects dramatiques de leur situation, les comportements seront peut-être différents. Jetez un regard différent sur ces fameux toxicomanes, Mesdames et Messieurs!

Vous parlez d'insécurité dans les quartiers. Le problème, c'est le chômage – M. Mino, notamment, l'a dit – c'est la maltraitance, l'abus sexuel, le viol – cela se passe dans les bonnes familles également – bref, tout ce que je rencontre dans mon travail quotidien au Service de santé de la jeunesse, avec les infirmières de la division du postobligatoire. Ne disons pas que la violence est dans la rue, avec les toxicomanes, parce qu'elle est partout dans notre société. Ce n'est pas une violence des jeunes et des toxicomanes, c'est une violence de la société qui trouve des expressions chez les jeunes et les toxicomanes. Mais prenez garde à cette violence, parce qu'elle est peut-être à l'intérieur même de votre famille, si vous avez le courage de bien chercher!

Si nous voulons améliorer ces choses-là, un travail de société sera nécessaire, tous ensemble. J'entends, ce soir, des propos à l'empporte-pièce. Mais, mes amis, c'est le monde entier qui est concerné par la dépendance! Imaginez bien que si, dans ce petit Conseil municipal, nous avons la solution, le monde entier viendrait organiser des congrès à Genève pour nous entendre! Si vous voulez de la convi-

Motion: pour une politique globale concernant la drogue

vialité dans les quartiers, arrêtez de vous opposer aux rues piétonnes! Quand on veut fermer une rue, c'est toute une histoire. Quand les voitures peuvent traverser notre ville à 80 ou 100 km/h, malgré la limitation à 50 km/h, n'est-ce pas une violence dont les gens sont victimes?

Je pense que nous devons aller en commission sociale et de la jeunesse, car ce sujet mérite l'audition de nombreux professionnels qui, à Genève, s'occupent des problèmes de toxicomanie. Sans eux, sans leur travail inlassable, nous n'aurions pas enregistré les progrès obtenus grâce à la politique des quatre piliers de la Confédération, croyez-moi! Genève serait une grande scène ouverte. Mesdames et Messieurs, vous qui êtes des gens bien informés, je vous rappelle que Genève n'a jamais connu de Platzspitz à la zurichoise, pour la simple raison qu'il existe, ici, des professionnels à l'œuvre doués de sensibilité, et je voudrais bien que vous les reconnaissiez en les auditionnant en commission, comme l'a demandé le magistrat. Jacques, si tu permets, ce ne sera pas un tour pour rien: il faut les entendre avec sérieux parce que, manifestement, depuis vingt ans, ils travaillent beaucoup. Ils doivent encore mieux communiquer et informer, fussent-ils forcer leur modestie. Je tiens à vous dire, Mesdames et Messieurs, que je suis optimiste pour notre ville, parce qu'elle a bien su gérer ces problèmes de toxicomanie.

La solution, toutefois, ne réside pas dans les seules mesures du Conseil administratif ou du Conseil municipal. Pour cette raison, que ce soit la résolution de M. Maudet ou la motion de l'Alternative, pour moi, c'est la même demande légitime, et nous devons trouver ensemble des solutions, sans promettre des miracles – s'il y en avait, cela se saurait et, dans le monde entier, des émissions seraient consacrées à Genève... En plus, Genève a tenu compte de l'expérience faite à Amsterdam ou en Espagne, notamment. Renseignez-vous donc un peu, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, et, avant tout, ayez plus de respect pour ces gens qui luttent inlassablement pour une société un peu moins violente et pour apporter de l'aide à une population malade et dépendante de drogues légales ou illégales. C'est, en effet, une maladie à laquelle il faut apporter des soins, via la répression, mais aussi via la prévention, la thérapie et la réduction des risques. Je vous rappelle que le Groupe Sida Genève s'est scindé et que, au mois de septembre 2004, une nouvelle association de réduction de risques va voir le jour, en vue de traiter ces problèmes avec objectivité. Je prends un exemple. Si vous organisez une soirée, vous pouvez très bien dire: «Je ne veux pas de drogue.» Mais, quand un jeune arrive avec de la drogue, est-il plus intelligent d'examiner si son produit est dangereux ou pas ou de lui dire que se droguer est mauvais pour la santé? Voilà, en résumé, la politique de réduction de risques! Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de vous informer correctement et d'apporter ensuite toute votre aide à cette politique des quatre piliers, qui a fait ses preuves en Suisse. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Rielle, je transmets vos propos à vos interlocutrices et interlocuteurs.

M. Michel Ducret (R). Il est vrai que le travail décrit par M. le conseiller municipal Rielle est bien réel et efficace, et aucune des propositions déposées en urgence ne veut le remettre en cause. Ce travail en direction des malades et des consommateurs de drogue doit être poursuivi et encouragé. Indéniablement, il est juste également de continuer avec la prévention. Seulement voilà, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas suffisant, car les choses ont évolué et les limites de cette politique sont atteintes pour la simple raison que, depuis vingt ans, la scène de la drogue, dans notre ville comme partout ailleurs, a beaucoup évolué et que les conditions ne sont plus les mêmes. J'aimerais tout de même dire à M. Rielle qu'il y a des limites – Monsieur le président, vous lui transmettez.

Ce ne sont pas les automobilistes qui passent dans nos rues de manière parfois abusive, à vitesse trop élevée, qui fourguent de la drogue, pas plus que les trams ou les vélos, mais des gens qui sont ce que nous appelons aujourd'hui des dealers. Ce soir, nous ne parlons pas de ces pauvres personnes droguées, qui sont des malades. Mesdames et Messieurs, la motion M-472 et, en particulier, le projet de résolution radicale R-72 parlent de dealers, et vous devriez savoir – vous qui, dans cette salle, parlez si savamment des problèmes des drogués – qu'aujourd'hui les principaux dealers d'héro – d'héroïne pour les non-initiés – ne sont pas des toxicomanes qui partagent leur vice, mais des gens qui sont là pour faire de l'argent sur le dos de personnes malades et qui ont besoin d'aide. Il n'y a aucune raison d'avoir la moindre pitié et la moindre considération pour ces gens-là. En réalité, M. Mino et consorts pèchent par angélisme, et cet angélisme est insupportable. Ces dealers sont dans tous nos quartiers – cette pétition des Eaux-Vives le souligne – à la recherche de clients de plus en plus jeunes pour leur juteux commerce, principalement dans les milieux scolaires. (*Un oiseau entre dans la salle par la fenêtre. Brouhaha.*) Je salue l'arrivée de ce charmant martinet, j'espère qu'il aura le bon goût de sortir...

Des voix. Ouvrez les fenêtres!

M. Michel Ducret. Vous pourriez peut-être lui signifier qu'il n'y a pas de grain, gratuit ou non, à recevoir ici!

Le président. Monsieur Ducret, je vous propose, avant de reprendre vos propos, d'attendre que l'oiseau soit sorti, ou du moins que l'assemblée se calme, parce qu'on ne vous entend plus... (*Rires et brouhaha.*)

Motion: pour une politique globale concernant la drogue

M. Michel Ducret. C'est chaque année pareil...

Une voix. Appelez la police!

Une autre voix. Bravo, il est sorti! (*Applaudissements.*)

M. Michel Ducret. Je reprends, mais j'aimerais un peu de lumière, je n'arrive pas à voir mes notes... Je disais tout à l'heure que le problème qui se pose à travers ce projet de résolution de l'Entente et ce projet de motion de l'Alternative, mais surtout à travers la pétition que les habitants des Eaux-Vives nous adressent, est autre que de s'occuper du sort des drogués; c'est celui des dealers, qui ne sont plus, Mesdames et Messieurs, des drogués. (*Brouhaha.*) Monsieur le président, on pourrait peut-être avoir un minimum d'attention, on ne s'entend même plus parler dans cette salle...

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous prie de reprendre vos places et je demande à chacun d'écouter l'orateur.

M. Michel Ducret. La pétition dont je parle, qui n'émane pas de l'un ou l'autre des partis politiques mais de l'APEEV, traduit un réel malaise dans le quartier, où nous assistons depuis quelques années à une augmentation considérable de l'invite au trafic de drogue. C'est une réalité qui correspond, je suis navré de devoir le dire, à l'installation d'un foyer pour réfugiés à l'extrémité du terrain de la gare des Eaux-Vives. Depuis lors, ce trafic a augmenté dans le quartier, où il y a même eu un meurtre récemment, à quelque distance de chez moi – j'habite aux Eaux-Vives, je le signale à l'intention de ceux qui l'ignoreraient. Je pourrais également mentionner d'autres comportements indignes de ce qu'on peut attendre de la part de gens qui sont au bénéfice de l'asile dans notre pays. Il ne s'agit plus, Mesdames et Messieurs, de dire aux habitants qu'il y a de pauvres drogués ni qu'il y a de pauvres réfugiés, mais de leur expliquer pourquoi on tolère un trafic permanent sur le territoire de cette ville, y compris dans nos cours d'école. C'est à cette question-là, posée par la pétition, qu'il faut répondre, et non pas à celle de savoir comment s'occuper de nos drogués, même si c'est aussi un vrai problème; mais cela, on le fait déjà, M. Rielle avait raison de le dire tout à l'heure.

La question est de savoir pourquoi il y a une telle tolérance pour un trafic permanent dans cette ville, organisé par des gens qui profitent de prestations offertes par notre collectivité pour pourrir notre jeunesse et se remplir les poches sur le

dos de notre société et sur le dos des plus malades d'entre nous, les drogués. Voilà la question posée par cette pétition. Nous demandons maintenant que l'autorité y réponde. Je suis tout à fait prêt à appuyer tous les gestes d'explication et de concertation envers les habitants, mais ce n'est plus suffisant. Le seuil de concertation sur le problème des drogués est largement franchi, Mesdames et Messieurs.

Les réalités sont là et les habitants de cette ville se rendent compte que le droit est largement dépassé et que les conditions de vie et la qualité d'accueil dans cette ville sont en train de se dégrader. Nous en paierons peu à peu le prix, car c'est notre activité économique même qui en fera les frais d'ici à quelques années. Si nous n'agissons pas immédiatement, il sera trop tard le jour où vous en mesurerez les conséquences réelles, Mesdames et Messieurs. Les gens qui ont signé cette pétition de l'APEEV ne viennent pas de n'importe où. Si vous regardez la liste des signatures remise à tout un chacun, vous verrez que la plupart sont réellement des habitants du quartier des Eaux-Vives et qu'ils ont constaté les faits décrits. Il y a un laxisme général, Mesdames et Messieurs, et un manque de réaction politique de notre part à tous.

Alors, s'agit-il d'un problème de doctrine, de clientélisme politique, ou de je ne sais quoi d'autre encore? Pour ma part, je constate en réalité un aspect de clientélisme qui fait que, dans notre pays, il est impossible de réagir de manière saine par rapport à ces problèmes parce que certains de nos concitoyens, qui vivent indirectement de ces parasites sociaux – je n'hésite pas à employer ce terme-là – les défendent bec et ongles pour garantir la pérennité de leur job. Il faut mettre en cause la responsabilité de ces gens qui vivent indirectement des prestations que notre pays veut bien accorder à ceux qui en profitent et qui en abusent de manière absolument éhontée en venant mettre à sac notre pays. (*Protestations.*) Il y a des preuves qui le démontrent. Si certains travailleurs sociaux de ce canton faisaient preuve d'un peu plus de curiosité, croyez-moi, on n'en serait pas tout à fait où on en est aujourd'hui.

Finalement, en Suisse, ce n'est pas un problème de trafiquants, mais le problème de ceux qui jouent les aveugles, et nous ne pouvons pas continuer à le nier, parce que, en niant, nous irons tout droit dans le mur, vers des actions incontrôlables, vers des milices populaires et des réactions des plus fascisantes... (*Exclamations.*)

Le président. Monsieur Ducret, je vous prie de terminer.

M. Michel Ducret. C'est déjà trop tard, vous en avez déjà eu des prémices aux dernières élections, Mesdames et Messieurs, mais vous continuez à fermer les yeux, à ne pas vouloir agir! La majorité, dans cette Ville, ferait bien de se poser

Motion: pour une politique globale concernant la drogue

des questions, parce que, si elle continue ainsi, notre avenir sera loin d'être rose; il aura plutôt des couleurs brunes ou noires. Vous feriez bien de réfléchir, car les citoyens ne supporteront pas plus longtemps les limites politiques de votre angélisme. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à travailler sérieusement et à ne pas rejeter la résolution R-72 que nous vous proposons. Elle a le juste mérite à nos yeux, et le défaut aux vôtres, d'être un peu plus ferme et de dire les choses un peu plus crûment, mais aussi plus authentiquement. Voilà la réalité de ce qui vous est proposé. Continuez dans votre attitude et vous devrez assumer un jour la réaction de la population...

Le président. Monsieur Ducret, je vous demande de finir.

M. Michel Ducret. ...qui vous mettra au pas et qui vous dira la vérité sur ce que vous êtes réellement et sur les réalités que vous ne voulez pas voir. (*Applaudissements.*)

M^{me} Linda de Coulon (L). Bravo, Michel, pour ton courage!

Le président. Il reste pour l'instant près d'une dizaine d'intervenants sur cette motion M-472, et nous devons encore traiter la résolution R-72. Il me semble qu'un certain consensus se met en place et je vous prie donc, Mesdames et Messieurs, d'être plus brefs dans vos interventions, de manière à pouvoir au moins terminer la première urgence ce soir.

M. Guillaume Barazzone (DC). Je serai bref, Monsieur le président, parce que j'ai conscience que nous avons un ordre du jour à respecter. Je crois que, pour le groupe démocrate-chrétien, il s'agit de se distancier d'un discours tel que celui qui vient d'être tenu. Pour notre part, nous ne croyons pas à l'équation «immigration égale criminalité»... (*Applaudissements de la gauche.*) En revanche, je pense que M. Mino – vous transmettez, Monsieur le président – n'a pas entendu les 2400 personnes des Eaux-Vives. Ces gens vous ont compris, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, ne les prenez pas pour des imbéciles. Mais ils demandent maintenant que nous agissions, parce qu'à force de dire qu'il faut expliquer la violence et la criminalité, on finit par les justifier. Nous sommes favorables à la prévention et au travail sur le terrain avec des agents sociaux, mais nous considérons que nous avons une responsabilité en tant que collectivité publique, non pas en criminalisant les héroïnomanes ou les cocaïnomanes, mais en les préservant de la dépendance.

Monsieur Rielle, vous donnez des leçons à la minorité de ce Conseil municipal sur la question de la dépendance et vous finissez par nous dire que nous ne sommes pas assez informés. Mais vous avez raison, il faut regarder les choses en face. J'ai la chance, ou la malchance, d'avoir dans ma famille un proche qui m'a livré un témoignage direct de ce qu'est la toxicomanie. Je peux vous assurer que cela remplace tous les livres et toutes les informations sur la question. Je crois également que nous avons la responsabilité de ne pas créer de plus en plus de toxicomanes dans notre ville, et cela passe, bien entendu, par la prévention, mais également par une certaine répression. Mesdames et Messieurs, écoutez vraiment la demande des pétitionnaires des Eaux-Vives! Ils sont 2400 et je n'ose pas imaginer combien ils pourraient être sur l'ensemble du territoire de la Ville...

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Comme cela a déjà été dit, il y a une pétition et nous y répondrons rapidement, et je trouve cela excellent. Par contre, contrairement à ce que pensait M. le président, cette motion M-472 et cette résolution R-72 s'opposent techniquement et une comparaison des deux textes s'impose. Tout d'abord, je voudrais dire que, pour moi, la drogue est un problème humain et social, et non pas un problème légal. Il est donc bien que, pour une fois, nous ouvrons le débat sur ce qui est légal et illégal. J'aimerais savoir pourquoi, pour une simple différence juridique et économique, on diabolise une catégorie de drogues, alors qu'on laisse le tabou sur tout ce qui alcool et tabac. L'alcool fait beaucoup plus de dégâts parmi la jeunesse que les drogues, tout au moins les drogues dures, que les jeunes ne peuvent pas se payer, il faut le dire. Le problème n'est pas vraiment la loi, mais il faudrait réussir à régler la question de toutes les substances qui créent la dépendance, et pas seulement à faire respecter la loi, même si, nous le savons, certaines personnes sur les bancs d'en face, surtout M. Maudet, y tiennent particulièrement. J'aimerais bien que nous réglions le problème de société.

Je voudrais remettre un peu d'ordre dans ce qui a été dit du côté de la droite, autant dans les considérants de la résolution que dans ce que nous avons entendu ce soir. Tout d'abord, M. Maudet demande si nous habitons la même ville. Effectivement, je n'en suis pas sûre; pourtant nous vivons dans le même quartier mais nous ne devons pas remarquer les mêmes choses. Donc, une fois encore, on nous parle de sentiment d'insécurité. Je pense que les gens de droite déprécient ce mot et qu'ils devraient arrêter de l'employer à tort et à travers. En effet, pour tout ce qui n'est pas banquier, commercial, blanc, propre ou sans microbes, on parle d'insécurité, on dit que cela fait peur aux gens – je pense aux tags, à l'affichage sauvage, aux punks – mais il faudrait tout de même maintenant définir ce qu'est vraiment l'insécurité et arrêter de nous lancer ce mot à n'importe quel propos.

Ensuite, on nous parle de scène ouverte de la drogue, mais les publicités pour l'alcool et les cigarettes sont aussi une scène ouverte, elles sont beaucoup plus visibles et accessibles pour tous et en particulier pour les jeunes. On nous dit encore que les dealers sont à l'origine de nuisances sonores, diurnes et nocturnes. Mais il me semble qu'un dealer n'est pas censé se faire trop remarquer. Cela m'étonnerait qu'il hurle partout: «Je vends de la drogue, venez m'arrêter, s'il vous plaît!» Ces nuisances sonores, malgré l'ampleur du phénomène dénoncé par M. Maudet, je ne les ai pas remarquées, et j'habite pourtant tout près de chez lui... (*Exclamations.*) Je ne dis pas que ça n'existe pas, mais je dis que, personnellement, je n'y ai pas été confrontée aussi vivement que cela semble être le cas pour certaines personnes dans cette enceinte.

On nous dit aussi que tout cela se passe toujours de manière agressive. Je pense qu'un dealer qui vient demander si on veut lui acheter quelque chose est parfois moins agressif – encore faut-il s'entendre sur la notion d'agressivité – que le matraquage publicitaire pour les drogues que sont l'alcool et les cigarettes. Au sujet de l'agressivité des dealers de l'Usine, je fréquente l'Usine et, personnellement, je les trouve très collants, chiants, mais ils ne sont pas agressifs, il faut arrêter avec ce terme. Je me promène souvent aux Eaux-Vives, seule ou avec des gens qui pourraient être d'excellents candidats à l'achat de drogue, mais personne ne vient m'agresser. C'est tout de même étrange...

En ce qui concerne plus particulièrement la motion M-472 et la résolution R-72, il y a des différences au niveau des invites. En fait, la résolution demande des solutions concrètes pour ne pas déplacer le problème d'un quartier à un autre, mais, en même temps, elle invite le Conseil administratif à rétablir la sécurité dans la zone concernée, c'est-à-dire les Eaux-Vives. Au sein de l'Alternative, notre vision est plus large...

Le président. Madame Klopmann, nous parlerons de la résolution R-72 plus tard, si vous êtes d'accord, sinon nous n'avancerons pas ce soir.

M^{me} Sarah Klopmann. Monsieur le président, je veux expliquer la comparaison que je fais entre la motion et la résolution. Donc, l'Alternative a une vision plus large et c'est pour cette raison que nous proposons, avec la motion M-472, de traiter effectivement le problème à un niveau plus large. La prévention vise le long terme, alors que la répression, elle, ne fait que déplacer le problème là où il n'y a pas encore de répression. Pour notre part, nous voulons traiter le problème de manière plus large, dans tous les quartiers, et nous voulons offrir des solutions concrètes en étant à l'écoute de la population, plutôt que de toujours prétendre savoir ce qu'elle veut. Dans ce sens, une séance publique aux Eaux-Vives serait

une très bonne chose. Il faut éradiquer le problème à la base. Je rappelle aussi que la prévention, si elle est bien faite, ôte à la répression son utilité, ce qui est donc très important, et permet, en plus, une économie d'argent, ce qui ne sera pas pour déplaire à certains...

Je tiens enfin à rappeler à M. Maudet, qui a regretté l'absence de consensus, ce soir, qu'il a demandé l'urgence avant même que nous ayons eu le temps de parler de sa résolution. Je trouve donc un peu malhonnête de nous accuser de faire obstruction au consensus. Les Verts proposent donc de renvoyer la motion M-472 de l'Alternative à la commission sociale et de la jeunesse, mais en recommandant très vivement à cette commission d'aller à la rencontre des habitants, afin de voir ce qu'ils veulent et de faire un travail efficace.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). J'ai entendu la sensibilité des uns et des autres. J'ai aussi entendu M. le conseiller administratif Manuel Tornare nous dire tout à l'heure, en prenant la parole pratiquement le premier, que le débat serait long et qu'il allait déraiper. A cet égard, je suis effectivement consterné. J'ai écouté ce qui s'est dit et je pense que tout le monde a un peu raison. Mais je crois que l'important, aujourd'hui, c'est la pétition signée par 2400 personnes qui veulent de l'action. Cessons alors ces débats et renvoyons la motion M-472 et la résolution R-72 directement au Conseil administratif! Nous savons bien que tout le monde se donne de la peine, mais montrons à notre population que nous prenons ses préoccupations au sérieux et faisons quelque chose dès maintenant.

Je ne comprends pas pourquoi on renverrait ces deux objets à la commission sociale et de la jeunesse, qui ne se réunira pas avant le mois de septembre, alors que 2400 personnes nous demandent de les aider tout de suite. J'ai apprécié pour ma part les propos des uns et des autres dans notre débat de ce soir – il était important d'avoir celui-ci – mais essayons de remettre l'église au milieu du village et renvoyons cette motion et cette résolution au Conseil administratif en oubliant le discours politique!

M. Pierre Maudet (R). Vous transmettez à M^{me} Klopmann, Monsieur le président, que si j'ai déposé ce soir en urgence cette résolution R-72, c'est parce que l'Alternative m'a forcé la main en déposant auparavant sa motion urgente M-472, et cela sans nous consulter, alors que nous aurions pu nous mettre d'accord sur un texte. Je tiens à le préciser parce que c'est la réalité. Voilà pourquoi, ce soir, contraint, j'ai déposé également cette résolution en urgence.

Je veillerai à garder une certaine sérénité en apportant quelques précisions suite aux propos entendus tout à l'heure sur les bancs d'en face, dans la bouche,

Motion: pour une politique globale concernant la drogue

d'une part, de M. Mino et, d'autre part, de M. Rielle. Annie Mino – on l'a citée tout à l'heure – a dit à plusieurs reprises, ou l'a écrit en tout cas, que ce n'est pas forcément la drogue qui tue, mais le milieu dans lequel évoluent les drogués, l'atmosphère, l'ambiance, l'environnement qui génèrent cet aspect d'insécurité. C'est vrai, beaucoup de toxicomanes sont avant tout des malades, et pas forcément des délinquants, et loin de nous l'idée de dénier les efforts importants entrepris par les travailleurs sociaux, la Direction générale de la santé et tous les services que vous avez cités tout à l'heure, Monsieur Rielle.

Mais ce que nous aimerions dire, ce soir, à travers notre résolution, et que vous occultez complètement dans votre motion urgente, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, c'est que, à la Ville de Genève avec ses agents de sécurité municipaux, à l'Etat de Genève avec sa gendarmerie, nous avons des acteurs, certes dans le domaine plutôt répressif, mais néanmoins des acteurs souvent oubliés sur la scène de la drogue. Il leur arrive de coffrer des dealers qui sont remis deux heures plus tard dans la rue, ce qui n'est pas admissible en termes de crédibilité de l'Etat et en termes d'Etat de droit. C'est à eux également – que vous oubliez dans votre motion urgente – que nous pensons dans notre résolution.

C'est pour cette raison que je vous invite, Mesdames et Messieurs, par gain de paix, comme l'a proposé Manuel Tornare tout à l'heure, à renvoyer ces deux textes en commission sociale et de la jeunesse, parce que le problème humain et social peut aussi se poser d'une certaine manière aux forces de l'ordre, qui sont régulièrement mises à contribution, sans toujours voir le «retour sur interventions» dans le cadre de ces scènes de la drogue. Nous pouvons faire tous les constats que nous voulons ce soir, mais il s'agira surtout, à l'issue de ce débat, de donner un signal clair à cette population. Premièrement, en prenant en compte ses desiderata et sa pétition; deuxièmement, en y répondant dans la mesure de nos moyens, c'est-à-dire sans baguette magique mais à notre niveau – et là je m'inscris en faux contre le discours de certains selon lequel il s'agit d'un problème de société qui nous dépasse, ce qui devrait nous exonérer d'agir. Mais non, nous pouvons agir efficacement! Enfin, troisième message que nous devons adresser à notre population: nous allons envoyer ce signal clair non seulement aux Eaux-Vives, mais dans l'ensemble des quartiers, parce que, réellement, c'est un problème qui, au-delà de nos clivages politiques, nous préoccupe tous.

Le président. Monsieur Reynaud, je ne peux pas vous donner la parole, dans la mesure où vous êtes déjà intervenu deux fois.

M. Jean-Charles Rielle (S). Je pensais pouvoir rester passionné, mais je crois que je vais devoir malheureusement me fâcher...

Le président. Non, Monsieur Rielle, ne le faites pas!

M. Jean-Charles Rielle. Oui, Monsieur le président. Très sérieusement, j'ai parlé tout à l'heure de la santé et des problèmes des toxicomanes, problèmes que je connais en tant que médecin. Je tiens tout de même à dire que, dans mes autres activités, notamment au Tribunal de la jeunesse, je m'occupe aussi des dealers, des agresseurs. Je poursuivrai donc à ce sujet, puisque, ce soir, il n'était pas suffisant de parler des toxicomanes... Alors, parlons des dealers! Avez-vous rencontré un dealer? Lui avez-vous dit bonjour? Lui avez-vous parlé? Cela m'étonnerait... Beaucoup de jeunes, pour 5 ou 10 francs, traversent la route pour aller donner – ils n'emploient pas le mot «vendre» – de la came, sous prétexte qu'ils ont besoin de faire 10 balles parce qu'ils n'ont pas d'emploi, parce qu'ils n'ont pas la possibilité de suivre une formation, ou parce qu'ils sont livrés à eux-mêmes...

Je remercie d'ailleurs le Parti démocrate-chrétien de s'être distancié du thème «immigration égale dealers», parce que, croyez-moi, parmi les gens que nous jugeons, il y a Monsieur et Madame Tout-le-Monde, et pas seulement ces fameux étrangers. Excusez-moi, mais là, je sais de quoi je parle. Mesdames et Messieurs, pensez-vous que la police ne fait rien? Certes, elle ne fait pas toujours ce qu'elle veut parce qu'elle reçoit des ordres. Quand elle doit nettoyer la gare de Cornavin – comme vous l'avez bien dit, tout le monde pense qu'il y aurait peut-être d'autres façons de régler ce problème – elle déplace en fait la scène de la drogue aux Eaux-Vives. J'aimerais bien que les 2400 signataires de la pétition des Eaux-Vives posent des questions à M^{me} Spoerri: pourquoi a-t-elle nettoyé la gare? Pourquoi a-elle décidé de déplacer ces personnes aux Eaux-Vives? Bonnes questions, auxquelles M^{me} Spoerri aura certainement la possibilité de répondre!

Que se passe-t-il en ce moment, alors qu'il y a des difficultés? Que s'est-il passé, samedi, à la commission des finances du Grand Conseil? Vous savez, Mesdames et Messieurs des partis de droite, dans les associations du type Argos, dans les soins à domicile, parmi tous ces gens qui travaillent sur le terrain, qui sont à bout de forces et dépassés, parce qu'on ne leur donne pas les moyens dont ils ont besoin!

Vous parlez de prévention. A la division postobligatoire du Service de santé de la jeunesse, nous avons 550 jeunes supplémentaires dont nous devons nous occuper, mais nous ne disposons pas des 10% de postes supplémentaires d'infirmières pour faire ce travail. On peut éduquer les enfants, encore faut-il en avoir les moyens. Quand on ne veut plus ouvrir d'écoles et qu'on augmente l'effectif des classes, quand on joue sur la grille des horaires, comment peut-on assumer ses responsabilités envers ces jeunes? Vous voulez protéger les jeunes et les habitants? Donnez d'abord les moyens de le faire! Au moment où vous savez dans la prévention – et dans notre travail – vous portez une lourde responsabilité. Et vous

Motion: pour une politique globale concernant la drogue

direz aux 2400 signataires de la pétition des Eaux-Vives – je termine, Monsieur le président – d’aller demander des explications au Canton, et notamment à M^{me} Spoerri! Après le nettoyage de la gare de Cornavin, que ces habitants s’adressent à ces fameux conseillers municipaux qui, ce soir, osent dire qu’il faut faire de la prévention!

Cela fait quinze ans que je me bats et que j’entends qu’il faut faire de la prévention, mais cela fait quinze ans que la prévention est le parent pauvre en termes de financement. J’aimerais bien que, ce soir, ce message soit clair pour les habitants. Si vous voulez que nous nous occupions de ces jeunes, il faut nous en donner les moyens. Nous sommes les premiers à dire que, pour éradiquer les délinquants et les dealers, il faut renforcer les effectifs pour avoir une vraie police de proximité, moins répressive mais beaucoup plus à l’écoute des habitants. Alors, ce soir, la solution n’est pas simplement entre les mains du Conseil municipal, elle est aussi dans les mains du Grand Conseil, dans les décisions qu’il prendra, le 26 juin 2004, et nous pourrons juger, avec le budget qui sera voté, la réelle volonté de donner les moyens effectifs pour éduquer, prévenir, réduire les risques et réprimer. Tout cela demande une politique cohérente, que vous n’avez pas en ce moment. Alors, portez-en la responsabilité! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous nous trouvons donc devant un fait de société, la drogue, qui nous préoccupe tous. Nous en parlons avec passion, aussi bien sur les bancs de droite que sur ceux de gauche. Nous voyons que nous avons une pétition de 2400 personnes, donc des habitants qui nous ont élus et qui demandent que l’on se préoccupe de leurs intérêts. Et puis, il y a l’attitude du Conseil municipal, cette attitude traditionnelle qui oppose la gauche et la droite. Et là, nous tombons dans le dogmatisme, c’est-à-dire la prévention pour la gauche, la répression pour la droite. Nous nous apercevons cependant que les interlocuteurs, d’un côté comme de l’autre, argumentent de la même façon. J’aimerais revenir au niveau de la raison et à ce que nous ont dit tout à l’heure nos collègues Hainaut et Rielle. Ils ont usé tous les deux du même langage, c’est-à-dire prévention, thérapie, réduction des risques et répression. Il me semble donc que nous devrions parvenir à nous mettre d’accord sur ces arguments-là, en essayant d’éviter les effets de manches, et à traiter en tout cas de cette motion M-472 et de cette résolution R-72 en commission sociale et de la jeunesse. Nous pourrons, dans ce cadre-là, écouter tous ceux qui travaillent et proposer des solutions pour répondre à ceux qui nous ont interpellés, c’est-à-dire les habitants du quartier des Eaux-Vives.

M. Damien Sidler (Ve). Rapidement, j’aimerais exprimer mon regret quant au clivage d’aujourd’hui et je pense que nous pourrions travailler autrement pour

arriver à un résultat. M. Maudet, habitant les Eaux-Vives, est venu ce soir avec un texte qu'il a proposé à l'Alternative et il a voulu faire le forcing en sachant que ce débat aurait lieu immédiatement. Je pense que c'est fâcheux, mais l'Entente essaie le coup de force en voulant à tout prix quelque chose qui ne nous plaisait pas au départ. Maintenant, j'entends bien les critiques de l'Entente par rapport à la politique des quatre piliers que nous menons, qui comprend, entre autres, la répression, mais je suis tout de même surpris d'entendre les leçons qu'elle veut nous donner, parce qu'il faut mettre en perspective des faits récurrents qui collent parfaitement aux législatures successives. Je me souviens de notre débat dans cette enceinte sur le même sujet, il y a quatre ans pratiquement jour pour jour, quand M. Ramseyer, conseiller d'Etat, avait demandé et obtenu que la place des Volontaires soit nettoyée, ce qui avait provoqué un déplacement sur Artamis, puis à la gare de Cornavin. Quatre ans après, M^{me} Spoerri commet exactement la même erreur et vous nous adressez, Mesdames et Messieurs, les mêmes reproches qu'à l'époque, dans les mêmes termes, en nous demandant d'agir. On peut agir, mais, comme nous l'avons entendu plusieurs fois ce soir, ce sera reporter le problème dans un autre quartier – et il pourrait y avoir 2400 autres mécontents...

Alors, à problème complexe, nous vous proposons une solution un petit peu plus intellectuelle, qui demande de ne pas utiliser que le bâton, mais de trouver des solutions. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous pour répondre à cette pétition. Nous irons voir les habitants – je crois que M. Tornare a déjà pris les devants – et nous répondrons à leurs craintes. Mais, évidemment, Mesdames et Messieurs de l'Entente, nous ne nous entendrons jamais sur la manière, car nous avons déjà subi plusieurs fois vos assauts au sujet des scènes de la drogue et nous voyons que, réellement, le problème n'est jamais résolu avec vos méthodes. Permettez-nous donc d'aller un peu plus loin dans la démarche et de mettre en avant les trois autres piliers, dont la prévention, avec d'autres structures que nous mettons en place dans les quartiers lorsque le climat se tend. Nous accepterons la motion M-472 et nous la renverrons à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je crois qu'il faut être démocrates ce soir et renvoyer la résolution R-72 de l'Entente et la motion M-472 de l'Alternative, les deux, sans exclusive, à la commission sociale et de la jeunesse. Nous avons entendu le D^r Rielle nous donner, en tant que professionnel respecté en la matière, un certain nombre d'informations que, j'en suis persuadé, certains ne connaissaient pas. Il sera donc important d'entendre des personnalités comme le D^r Rielle lors de l'étude en commission de la motion et de la résolution. Mesdames et Messieurs, si nous voulons trouver des solutions au problème de la drogue, il faut vraiment que nous ayons une vision politique plus ou moins commune et que nous apprenions à nous écouter un peu plus, parce qu'il est vrai que

Motion: pour une politique globale concernant la drogue

la champ lexical de la droite n'est en réalité pas très éloigné de celui de la gauche, il faut le reconnaître. Il faut peut-être apprendre à jeter des ponts. Nous donnerons plus de force à notre combat politique pour trouver des solutions dans ce domaine en évitant des clivages qui sont complètement inutiles.

C'est vrai que, comme d'autres, j'ai été atterré par le discours de Michel Ducret. L'oiseau était moins démocrate que nous tous puisqu'il a interrompu momentanément le discours de M. Ducret... M. Ducret a néanmoins le droit de dire ce qu'il pense et nous devons l'écouter, parce qu'il représente quand même une certaine sensibilité dans la population. Les travaux en commission peuvent apporter à la commission sociale et de la jeunesse – donc aux politiques – un certain nombre d'informations... (*M. Ducret bavarde.*) Monsieur Ducret, je vous ai écouté, vous n'êtes pas très démocrate, ce soir. Donc, en apportant un certain nombre d'informations, en convoquant des personnes de l'Etat ou de la Ville, ou encore, comme l'a dit le D^r Rielle, des associations, voire des conseillers d'Etat, actuels ou anciens, nous pourrons peut-être rétablir certaines vérités et tordre le cou à des contrevérités entendues ce soir.

Pour répondre à votre question, Monsieur Reynaud, je dirai que nous avons une double démarche. Les informations qui seront données à la commission sociale et de la jeunesse n'empêchent pas que, dans le quartier des Eaux-Vives, nous ayons déjà, avec la Délégation à la jeunesse, lors de deux séances, envisagé des mesures immédiates pour essayer, comme nous l'avons fait aux Grottes, de convoquer les habitants des Eaux-Vives, les pétitionnaires, enfin tous ceux qui voudront venir. Les démarches similaires qui ont été entreprises par mon département, au nom du Conseil administratif, à la place des Volontaires et aux Grottes ont été saluées dans la population – comme l'a dit Pierre Maudet, que je remercie. De même, Monsieur Reynaud, je peux vous dire que, derrière les chaises longues au parc La Grange – chaises longues qui sont pour certains un peu folkloriques et anecdotiques – il y a des travailleurs sociaux, des jeunes que nous engageons grâce à la Boîte à boulot que nous avons créée et que nous luttons ainsi sur le terrain de la prévention. La presse l'a d'ailleurs relevé cette année d'une manière peut-être plus judicieuse que l'an passé. Mais prévention n'égal pas répression, parce que les travailleurs sociaux de la Ville ne peuvent pas faire de la répression.

Nous mènerons donc toutes ces actions en parallèle avec les habitants du quartier des Eaux-Vives, mais nous ne ferons pas du tourisme à l'intérieur de la ville, parce que le jour où nous trouverons des solutions aux Eaux-Vives – comme aux Grottes, même si tous les problèmes ne sont pas résolus – nous aurons des pétitions dans d'autres quartiers. Le problème de la drogue, Mesdames et Messieurs, est en effet un problème général, non seulement au niveau de la Ville de Genève et du Canton, mais au niveau mondial. C'est un peu comme certaines

maladies: avec un seul traitement local, sans traitement général, nous ne ferons que déplacer les problèmes, que nous retrouverons dans d'autres lieux, bien évidemment.

Je vous rappelle – et là je réponds à Michel Ducret – que depuis la libération de l'Afghanistan, les paysans cultivent à nouveau l'opium... (*Remarque de M. Kaplun.*) Oui, Monsieur Kaplun, vous avez l'air de prendre cela un peu à la légère, mais c'est un problème mondial. Alors, se contenter de désigner, comme l'a relevé le D^r Rielle en fustigeant M. Ducret, les seuls dealers n'est pas satisfaisant – bien sûr, il faut les condamner, car le trafic est inadmissible. Je ne dis pas qu'ils sont des victimes, mais le trafic est vraiment l'effet de causes que les Etats, les Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé ne veulent pas forcément affronter de manière suffisamment judicieuse.

Que ce soit à la commission sociale et de la jeunesse ou lors des réunions de quartiers, nous pourrons peut-être mieux expliquer ce qu'a été la politique en matière de prévention. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que c'est depuis 1999 seulement que la Ville agit dans le domaine de la prévention; auparavant, cela ne se faisait pas. Nous pourrons aussi parler de la répression, et c'est vrai que, pour certains, la répression est encore un peu taboue. Il serait bon aussi, comme l'ont proposé certains d'entre vous, que nous puissions inviter M^{me} Spoerri et le nouveau chef de la police, qui est un homme qui a beaucoup de qualités, pour qu'ils viennent expliquer un peu mieux, que ce soit à la commission sociale et de la jeunesse ou devant les habitants, comme nous l'avions fait aux Grottes, le rôle actuel de la police en matière de répression, parce que, encore une fois, la répression ne doit pas être taboue. Il est faux de croire que la répression ne doit pas s'exercer.

A gauche, il y a eu parfois des discours lénifiants concernant la répression et je pense qu'ils sont maintenant dépassés. A droite, le D^r Rielle l'a dit aussi, la prévention a été trop souvent sous-estimée. Je me réjouis d'entendre, demain, le débat que nous aurons sur le 99, rue de Lyon. Que ferez-vous? Allez-vous voter les crédits que le Conseil administratif vous demande? Il y a là tout un arsenal que nous mettons en place pour faire de la prévention dans le quartier, car Planète Charmilles est aussi un quartier difficile. Alors mettez vos actes politiques en adéquation avec vos propos! Nous vous prions de le faire, sans vouloir vous donner des leçons.

Mesdames et Messieurs, en conclusion, je vous demande de nous accorder votre confiance, comme vous l'avez fait jusqu'à présent. J'ouvre une petite parenthèse pour terminer. Vous avez lu ce matin, sur un autre sujet social, dans l'«Encre bleue» de la *Tribune de Genève*, l'hommage rendu par Julie à notre manière de traiter le problème du sans domicile fixe de Rive. (*Remarque.*) Oui, Monsieur Queloz, vous êtes toujours un grand donneur de leçons devant l'Eter-

nel, on le sait, mais on ne vous voit pas souvent réaliser quoi que ce soit. (*Rires.*) Je dois dire que dans, ce cas-là, nous avons fait de la prévention. En collaboration avec les services de l'Etat, nous avons pris les mesures qui s'imposaient pour traiter cette personne les moyens d'une manière humaine et non répressive. Je pense que ceux qui sont de bonne foi – ce n'est pas le cas de tout le monde dans cette assemblée – reconnaîtront que la Ville de Genève a entrepris là une action méritoire.

Le président. Mesdames et Messieurs, il est 22 h 57 et je souhaiterais liquider ces deux urgences, avec votre accord, puisqu'il me semble que le débat a été fait sur les deux.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Tout à l'heure, le groupe socialiste a demandé un engagement clair de la part du Conseil administratif concernant la pétition de l'APEEV. Nous avons bien entendu le magistrat Manuel Tornare et nous l'encourageons à poursuivre la politique qu'il mène depuis quelques années déjà. Nous avons pris bonne note qu'il répondrait aux deux invites de la motion M-472, qui demandent précisément la concertation et la discussion au plus vite. Etant donné que nous avons eu cette assurance de la part du magistrat, nous renverrons la motion à la commission sociale et de la jeunesse. Malgré les critiques que nous avons émises, ce soir, par rapport à la résolution R-72 présentée par M. Maudet, nous pensons qu'il peut être intéressant de confronter nos positions en commission. C'est pourquoi le groupe socialiste renverra également cette résolution à la commission sociale et de la jeunesse. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la prise en considération de la motion M-472 est acceptée à l'unanimité (65 oui).

Mis aux voix, son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté par 60 oui (5 abstentions).

8. Clause d'urgence sur la résolution de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud et M^{me} Alexandra Rys: «Pas de quartier pour l'insécurité (drogue)!» (R-72)¹.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la résolution est acceptée par 62 oui contre 2 non.

¹ Annoncée, 30.

9. Résolution de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud et M^{me} Alexandra Rys: «Pas de quartier pour l'insécurité (drogue)!» (R-72)¹.*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant que:

- une activité illégale liée au trafic et à la consommation de stupéfiants se développe de manière importante dans le périmètre du quartier des Eaux-Vives (quais, parcs et préaux d'école);
- ce développement de petites scènes ouvertes de la drogue est notamment la conséquence de la politique d'assignations territoriales menée par le Département cantonal de justice, police et sécurité, qui repousse les dealers en dehors des zones désignées comme interdites;
- des mineurs se rendant dans ce périmètre pour des activités scolaires, culturelles ou ludiques se voient proposer, parfois de manière très agressive, d'acheter des stupéfiants;
- cette activité génère de nombreuses nuisances sonores diurnes et nocturnes, entraîne de multiples et répétées déprédations sur des biens publics et privés (effractions diverses, automobiles fracturées, etc.) et provoque un sentiment d'insécurité croissant auprès des habitants et commerçants, qui, pour les seconds, voient une nette baisse de leur chiffre d'affaires en conséquence;
- la maréchaussée, tant cantonale que municipale, intervient régulièrement dans ce périmètre sans pouvoir faire face à l'ampleur du phénomène, en raison du manque d'effectifs et de la rapidité avec laquelle les délinquants arrêtés sont relâchés;
- ce faisant, le périmètre incriminé tend, *de facto*, à devenir une zone de non-droit en plein centre-ville de Genève, laissant ses habitants et commerçants livrés à eux-mêmes face à un problème – celui d'une scène ouverte du commerce de la drogue – qui ne devrait pas être le leur;
- la Ville de Genève demeure attachée au respect du droit et qu'à cet égard elle ne saurait tolérer, par laxisme ou attentisme, l'émergence de no man's land de la légalité sur son territoire;
- la Ville de Genève est propriétaire du domaine public et qu'à ce titre elle est coresponsable de l'exercice de la force publique sur celui-ci,

¹ Urgence acceptée, 77.

le Conseil municipal,

1. dénonce énergiquement l'état de fait actuel régnant dans le périmètre des Eaux-Vives et l'insécurité qu'il a pour corollaire, et entend envoyer un message clair et déterminé dans ce sens aux habitants de ce quartier;
2. invite le Conseil administratif à faire respecter, dans la mesure de ses attributions et de ses compétences, le droit et l'ordre public sur l'ensemble de son territoire et de ses activités;
3. invite le Conseil administratif, en concertation avec les autorités cantonales, à déployer sans délai tous les moyens nécessaires – préventifs et répressifs – pour rétablir la sécurité dans la zone concernée;
4. engage, avec le Conseil administratif, les autres instances concernées et les associations œuvrant sur le terrain à réfléchir à des solutions concrètes, durables et respectueuses de la politique de la drogue de la Confédération, pour éviter de décaler constamment de quartier en quartier les scènes genevoises de la drogue.

Préconsultation

M. Patrice Reynaud (L). Monsieur le président, rassurez-vous, je serai très court, dès lors que je vais vous proposer à tous, comme vous l'avez fait pour la motion M-472 de l'Alternative, de renvoyer la résolution R-72 à la commission sociale et de la jeunesse, à un point près – et je suis conscient que la chose est un peu particulière, mais nous nous en sommes entretenus avec M. Tornare, qui, a priori, est d'accord sur la chose. Il y a, nous pensons, deux éléments d'urgence, et c'est bien pour cela que, ce soir, nous avons voté l'urgence.

Le premier élément d'urgence est, à l'évidence, la concertation – j'en sais gré à M. Tornare de l'avoir expliqué tout à l'heure et je suis personnellement témoin du bien-fondé de son action – concertation qui fait partie des moyens d'urgence et qui est en cours. Le deuxième élément d'urgence sur lequel je souhaiterais que, en dehors de quelque renvoi au Conseil administratif, M. Tornare puisse apprécier ce que je propose maintenant, c'est l'éventualité de l'éclairage de l'ensemble des écoles publiques du quartier des Eaux-Vives. Je cite principalement l'école des Vollandes et l'école de Montchoisy, où, par expérience – j'en suis personnellement témoin – je sais que l'obscurité sied à coup sûr à celles et ceux qui veulent vendre de la drogue. Donc, sous cette réserve et pour peu que le Conseil administratif veuille bien en prendre l'engagement, Monsieur le président, je proposerai pour le reste que la résolution R-72 que nous avons déposée avec le Parti radical et le Parti démocrate-chrétien soit également renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse.

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions

Mise aux voix, la prise en considération de la résolution est acceptée par 57 oui contre 4 non (1 abstention).

Mis aux voix, son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté par 56 oui contre 3 non (4 abstentions).

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	30
2. Communications du bureau du Conseil municipal	30
3. Fixation des jours et heures des séances	30
4. Questions orales	30
5. Election d'un membre du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative (Statuts de la fondation, art. 9.1.3) (RCM, art. 131, lettre A)	39
6. Clause d'urgence sur la motion de M ^{mes} Virginie Keller Lopez, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, MM. Alain Dupraz et Jacques Mino: «Pour la poursuite d'une politique globale concernant les drogues légales et illégales» (M-472)	40
7. Motion de M ^{mes} Virginie Keller Lopez, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, MM. Alain Dupraz et Jacques Mino: «Pour la poursuite d'une politique globale concernant les drogues légales et illégales» (M-472)	42
8. Clause d'urgence sur la résolution de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud et M ^{me} Alexandra Rys: «Pas de quartier pour l'insécurité (drogue)!» (R-72)	77
9. Résolution de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud et M ^{me} Alexandra Rys: «Pas de quartier pour l'insécurité (drogue)!» (R-72)	78
10. Propositions des conseillers municipaux	80
11. Interpellations	80
12. Questions écrites	80

La mémorialiste:
Marguerite Conus